

LOI N° 1.532 DU 20 OCTOBRE 2022

PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 - RECTIFICATIF

DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SOMMAIRE

A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI, N° 1062, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 - RECTIFICATIF (p. 2)
- II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL (p. 22)
- III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER (p. 29)
- IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL (p. 38)

B - LOI N° 1.532 DU 20 OCTOBRE 2022 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 - RECTIFICATIF (p. 40)

ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.617
DU 18 NOVEMBRE 2022

I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI

PROJET DE LOI, N° 1062, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 - RECTIFICATIF

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2022 se traduisent par une majoration significative du niveau des recettes à 2.059,6 M€ (+ 170,4 M€, soit + 9 %) et légèrement plus marquée des dépenses à 2.050,8 M€ (+ 164,5 M€, soit + 8,7 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde excédentaire de + 2,9 M€ au Budget Primitif, s'élève à + 8,8 M€ au Budget Rectificatif 2022. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 68,1 M€.

Plusieurs faits significatifs viennent modifier les équilibres du Budget Primitif 2022 :

» La forte hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 74 M€ : dont + 32,2 M€ au titre du plan Logement, + 29,4 M€ pour l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets et + 20 M€ pour celui dédié à la construction du nouvel hôpital et, + 13,5 M€ pour l'extension du Grimaldi Forum, et enfin, + 7 M€ pour l'opération de surélévation de l'immeuble de la Direction de la Sûreté Publique compte tenu des mesures mises en œuvre pour l'accélération du chantier.

» Les dépenses d'interventions publiques sont également majorées de + 48,9 M€ compte tenu, d'une part, de l'ajustement des subventions allouées au CHPG et ses établissements satellites (+ 30,9 M€) en raison des pertes de recettes générées par la pandémie et la mise en œuvre de la phase 2 du Ségur de la Santé et, d'autre part, de la poursuite de certaines mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire, pour un montant total de + 12,9 M€ (dont + 8 M€ au titre de la poursuite du Fonds Bleu), qui étaient, jusqu'alors, prises en charge sur un C.S.T. dédié au « Plan de relance Covid ».

» Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de + 41,7 M€ dont + 16,8 M€ au titre des dépenses de personnel et + 11,8 M€ pour le Gros Entretien Renouvellement de l'usine de traitement des déchets afin de permettre son maintien en fonction jusqu'en 2030.

» La forte progression des recettes fiscales (+ 131,2 M€), constatée principalement sur la T.V.A. hors compte de partage et hors T.V.A. immobilière (+ 97 M€), qui avaient été estimées primitivement sur une hypothèse prudente de croissance des recettes.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2022 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2022	RECTIFICATIF 2022	BR2022/ BP2022	RECTIFICATIF + REPORTS 2022
RECETTES	1 889 171 100 €	2 059 590 900 €	9,0%	2 059 590 900 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	49 896 900 €	50 679 900 €	1,6%	50 679 900 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 217 900 €	9 509 900 €	3,2%	9 509 900 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	326 092 300 €	339 671 100 €	4,2%	339 671 100 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	211 245 900 €	220 802 500 €	4,5%	220 802 500 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	45 970 500 €	63 424 400 €	38,0%	63 424 400 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	378 185 300 €	427 070 500 €	12,9%	427 070 500 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	865 673 000 €	939 667 800 €	8,5%	1 007 793 800 €
DEPENSES	1 886 281 800 €	2 050 826 100 €	8,7%	2 118 952 100 €
EXCEDENT DE RECETTES	2 889 300 €	8 764 800 €		-59 361 200 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 66,6 M€ de recettes et 117,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	8.764.800 €
- Excédent de dépenses des C.S.T	50.876.000 €

*Il convient de préciser qu'une inscription de 206 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de la construction de la première tour (hors Ecole internationale livrée en 2023). Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2022 s'établissent à 1.853,6 M€ (hors matérialisation d'échange) et enregistrent une progression de + 10,1 % (soit + 170,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 également hors matérialisation d'échange) et de + 5,3 % (soit + 93,1 M€ par rapport à 2021 hors matérialisation d'échange).

Cette hausse par rapport au Budget Primitif provient à hauteur de + 131,2 M€ des contributions, de + 28 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 11,2 M€ des recettes des services administratifs.

Par ailleurs, il convient de préciser que, hors opération exceptionnelle de transfert des actions S.B.M. du Budget de l'Etat au F.R.C. (142 M€ en 2021), les recettes sont en hausse de + 235,1 M€ par rapport à l'exercice 2021 (soit + 14,5 %).

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 28 M€ par rapport au Budget Primitif et de + 59,4 M€ par rapport à 2021 (hors opération exceptionnelle de transfert des actions S.B.M. et matérialisation d'échange) ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes du domaine immobilier (+ 20 M€, soit + 8,2 %) et de celles issues des monopoles (+ 7,9 M€, soit + 8,8 %). Le domaine financier est, quant à lui, stable (+ 66 K€, soit + 0,1 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 20 M€ (soit + 8,2 %) par rapport au Budget Primitif 2022.

» Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 1 M€ (soit + 1,3 %) par rapport au Budget Primitif.

» Les recettes des « Parkings Publics » sont revues à la hausse de + 4 M€ (soit + 10,2 %).

» Les recettes issues des « Produits de cessions » sont, quant à elles, en augmentation de + 15 M€ (soit + 11,8 %) compte tenu du report, en 2022, du versement de produits de surdensification initialement prévus en 2021. En effet, ces recettes sont conditionnées par l'avancement d'opérations privées et sont donc difficilement prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 7,9 M€, soit + 8,8 %, par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en progression de + 4,3 % (soit + 1,8 M€) par rapport au Budget Primitif 2022, en raison des évolutions suivantes :

» « Eaux - Extension du réseau » : + 2 M€ au titre du reversement d'une partie du solde créditeur du C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau ».

» « Postes et Télégraphes » : + 791 K€ (soit + 4 %), compte tenu du montant des travaux d'aménagement et d'entretien réalisés en 2021 dans les différents bureaux de Poste de la Principauté.

» « Régie des tabacs » : - 1,2 M€ (soit - 6,4 %), en raison notamment de la persistance du différentiel tarifaire avec l'Italie et de la baisse des ventes auprès des pendulaires avec la prolongation du télétravail.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en nette hausse de + 6,1 M€ (soit + 12,7 %) par rapport au Budget Primitif. Cette hausse est due essentiellement aux redevances suivantes :

» « S.B.M. » (+ 3,8 M€) : Une révision à la hausse de la redevance de + 3,8 M€ est intégrée au regard des recettes définitives 2021/2022 du secteur des jeux qui sont en augmentation de + 61,8 % par rapport à celles de l'exercice 2020/2021, lesquelles avaient été fortement impactées par la crise sanitaire.

» « SAM des Ports » (+ 1,6 M€) et « Monaco Telecom » (+ 430 K€) : au regard du solde des redevances dû au titre de l'exercice 2021.

» « Pari Mutuel Urbain Loto » (+ 300 K€).

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier sont relativement stables (+ 66 K€, soit + 0,1 %) par rapport au Budget Primitif 2022.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une forte hausse de + 11,2 M€, soit + 32,7 %, par rapport au Budget Primitif.

» « Autres recettes » : Cet article, qui regroupe un ensemble de produits divers de montants très variables, est ajusté et progresse de + 7,6 M€ compte tenu notamment du reversement, en recettes, du solde créditeur du C.S.T. dédié au Plan de relance Covid (+ 4 M€).

» « Action Sanitaire & Sociale : Prestations » : La prévision est diminuée de - 130 K€ compte tenu principalement de la fermeture du Centre Speranza jusqu'en septembre 2022 en raison de la crise sanitaire.

» « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » : Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2021 (198 K€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subventions de diverses entités au titre de l'exercice 2021 (de fonctionnement du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2021 (1,9 M€).

» « Remb. par Ets privés et divers » : Ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et sont de + 494 K€.

» « Hélicoptère - Carburant » : La reprise d'activité de l'hélicoptère et la hausse du prix du carburant conduisent à un ajustement de + 912 K€ de ces recettes.

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1.392,6 M€, soit une hausse de + 131,2 M€ (soit + 10,4 %) par rapport au Budget Primitif (1.261,4 M€) et de + 165,6 M€ (soit + 13,5 %) par rapport à 2021. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque.

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2022 sont majorée de + 5 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 8,4 %.

2 – Transaction juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 13 M€, soit + 7,1 % compte tenu principalement des recettes issues des droits sur autres actes civils administratifs et plus particulièrement des droits de transcription et des recettes diverses.

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 9,4 %, soit + 84 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 compte tenu principalement de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 88 M€), en raison de la hausse de la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (+ 97 M€), basée sur l'hypothèse d'une hausse de + 19,6 % par rapport à la réalisation de l'exercice 2021 au regard des bons résultats enregistrés à fin août 2022 compensée par la diminution de la T.V.A. immobilière (- 9 M€) en raison notamment de l'ajustement de la prévision de perception de recettes exceptionnelles.

4 – Bénéfices Commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 29,2 M€, soit + 22 %, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin-août.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2022 (hors reports de crédits) s'établissent à 1.844,8 M€ (hors matérialisation d'échange), en augmentation de + 164,5 M€ (soit + 9,8 %) par rapport au Budget Primitif 2022 (1.680,3 M€ également hors matérialisation d'échange).

- Dépenses de fonctionnement : 684,1 M€ contre 642,4 M€ au Budget Primitif (+ 41,7 M€, soit + 6,5 %)
- Dépenses d'interventions publiques : 427,1 M€ contre 378,2 M€ au Budget Primitif (+ 48,9 M€, soit + 12,9 %)
- Dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) : 733,7 M€ contre 659,7 M€ au Budget Primitif (+ 74 M€, soit + 11,2 %). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 68,1 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 801,8 M€, ce qui porte donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 142,1 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 8,9 % (soit + 90,5 M€) par rapport au Budget Primitif, en raison de la hausse conjuguée des dépenses d'interventions publiques (+ 12,9 %, soit + 48,9 M€) et des dépenses de fonctionnement (+ 6,5 %, soit + 41,7 M€).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 684,1 M€ et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 6,5 % (soit + 41,7 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ♦ Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 16,9 M€, soit + 23,9 % ;
- ♦ Dépenses de personnel : + 16,8 M€, soit + 4,6 % ;
- ♦ Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 7,9 M€, soit + 4,1 %.

1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles sont ajustées globalement de + 4,6 %, soit + 16,8 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,2 %, soit + 7,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2022.

Les charges sociales sont en augmentation de + 8,4 M€ (soit + 6,4 %) par rapport au Budget Primitif 2022. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une forte hausse de + 9,8 M€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 3,4 M€) et des pensions de retraite (+ 5,8 M€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en hausse de + 10,9 % (soit + 1,1 M€) compte tenu notamment de l'ajustement des frais de contentieux.

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

» « Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 3,5 M€, soit + 6,5 % principalement en raison :

- De l'inscription de + 3,4 M€ pour les frais des centres médicaux de la Direction de l'Action Sanitaire afin de prendre en charge les frais de vaccination et de dépistage, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

- Des frais d'administration des services administratifs (+ 126 K€).

- Des dépenses des bureaux de Monaco à l'étranger (- 165 K€).

» « Entretien, prestations et fournitures »

Cette rubrique est majorée de + 1,3 M€ (soit + 2 %) par rapport au Budget Primitif en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les frais généraux du Service des Parkings Publics sont revus à la hausse de + 350 K€, et notamment les consommations d'électricité et les dépenses de nettoyage compte tenu de l'ouverture de nouveaux parkings publics.

- Le nettoyage des locaux administratifs connaît une augmentation de + 267 K€ compte tenu de la poursuite des mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire covid-19.

- Les productions audiovisuelles de la Direction de la Communication sont, également, revus à la hausse de + 246 K€ en raison de la reprise des activités événementielles et autres déplacements mis en sommeil pendant la crise sanitaire.

» « **Mobilier et matériel** »

Cette catégorie de dépenses est en hausse de + 2,5 M€ soit + 9 % par rapport au Budget Primitif compte tenu des majorations suivantes :

- + 1,1 M€ au titre des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information, principalement pour faire face aux coûts récurrents de maintenance et de licence des outils informatiques compte tenu notamment de l'aboutissement de projets portés par la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.
- + 791 K€ au titre des achats de kérosène de l'héliport, en raison de la reprise du trafic aérien et de la majoration du coût d'achat du carburant.
- Enfin, + 200 K€ pour le matériel informatique des services administratifs en raison de l'augmentation, d'une part, des demandes d'ordinateurs portables dans le cadre du télétravail et, d'autre part, du coût d'acquisition de certains produits dans le contexte économique actuel.

» « **Travaux** »

Ces dépenses sont en augmentation de + 1,2 %, soit + 554 K€.

- Cette hausse est principalement due à l'inscription complémentaire de + 260 K€ pour l'entretien des pelouses du Stade Louis II compte tenu de son replacage prévu à l'automne 2022.
- On relève également la hausse de + 188 K€ des frais relatifs aux enlèvements des véhicules au regard des dépenses déjà constatées à ce stade.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

» « **Services commerciaux** »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de - 2,1 % (soit - 535 K€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 460 K€ compte tenu d'une baisse du volume des achats de l'ensemble des catégories de tabac hors cigares compensée par la hausse des ventes et l'élargissement des gammes pour les dispositifs électroniques.

On relève également la baisse de - 143 K€ des dépenses de La Poste et plus particulièrement de leurs dépenses de fonctionnement et d'exploitation sur la période considérée (compte de partage 2021 établi en 2022).

» « **Services publics concédés** »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en forte hausse (+ 38,1 %, soit + 17,5 M€).

Cette évolution s'explique principalement par l'inscription de + 13,1 M€ pour les frais de collecte et d'incinération des déchets, compte tenu de la majoration des dépenses de Gros Entretien Renouvellement (+ 11,8 M€) afin de permettre le maintien en fonction de l'usine actuelle jusqu'en 2030.

Par ailleurs, on relève la hausse de + 2,5 M€ des dépenses de la Compagnie des Autobus de Monaco en raison notamment de la perte de recettes induite par la crise sanitaire, de la mise en œuvre d'un test de gratuité et de la hausse du coût des pièces de rechange et du carburant compte tenu du contexte économique actuel.

On relève également l'inscription complémentaire de + 1,6 M€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville compte tenu notamment de la prise en compte du complexe du Larvotto et des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire (désinfection des espaces publics et acquisition et réapprovisionnement des distributeurs de gel hydroalcoolique).

2 – Dépenses d'interventions publiques

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 378,2 M€ à 427,1 M€ (+ 48,9 M€, soit + 12,9 %) :

- Domaine Social et Sanitaire (+ 39,3 M€)
- Domaine Economique (+ 13,4 M€)
- Domaine International et Coopération (+ 2,4 M€)
- Domaine Educatif et Culturel (+ 2 M€)
- Domaine Développement Durable (- 8,8 M€).

2.1 – Domaine social et sanitaire

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 34,3 % (soit + 39,3 M€) portant le montant total inscrit à 154 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une progression de + 31,1 M€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2022 est en hausse de + 29,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 compte tenu notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes et de la mise en œuvre de la phase 2 du SEGUR de la santé. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 11,5 M€ contre 10,3 M€ au Budget Primitif soit un ajustement de + 1,2 M€ pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le C.H.P.G..

En ce qui concerne l'Office de Protection Sociale, la subvention allouée à cet établissement est majorée de + 500 K€ par rapport au Budget Primitif 2022. Les crédits de l'O.P.S. prennent en compte l'augmentation des allocations versées aux personnes en situation de handicap, le versement de prestations aux personnes déplacées dans le cadre du conflit russo-ukrainien et la revalorisation des forfaits hébergement et dépendance de la Résidence du Cap Fleuri pour lesquels l'O.P.S. intervient en substitution des familles.

On relève, également, l'inscription d'une somme de 8,8 M€ afin de constituer un bouclier tarifaire qui permettra d'amortir et de lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité sur la période 2023-2025.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de + 2,6 % (soit + 2 M€), par rapport au Budget Primitif 2022.

On note ainsi la majoration des crédits inscrits au titre des manifestations nationales de + 480 K€ compte tenu de l'organisation d'une exposition « Le chat déambule à

Monaco » et de la réalisation d'une œuvre dans le cadre des commémorations du centenaire du Prince Albert Ier.

Parallèlement, on relève l'inscription de 500 K€ pour préparer la commémoration, en 2023, du centenaire de la naissance du Prince Rainier III.

Au titre des subventions, la subvention versée à l'Opéra de Monte-Carlo (+ 301 K€) est majorée compte tenu de l'augmentation du coût de préparation des futures productions et des dépenses de communication, dans la perspective du changement de Direction qui interviendra au 1^{er} janvier 2023.

La participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles est en augmentation de + 250 K€ compte tenu de leur présence plus soutenue en Principauté dans le contexte sanitaire.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une évolution de + 2,4 M€ portant le montant total inscrit à 32 M€ (soit + 8 %).

On relève, ainsi, l'augmentation de l'inscription pour la participation de la Principauté à l'Exposition Universelle d'Osaka en 2025 (+ 2 M€).

Par ailleurs, les crédits relatifs aux aides d'urgence dans le cadre de l'Aide Publique au Développement sont majorés de + 350 K€ compte tenu, du versement d'une nouvelle aide en faveur de l'Ukraine et, afin de prévenir des crises alimentaires, dans les pays de coopération dépendants des importations agricoles russes et ukrainiennes, ou fortement pénalisés par le renchérissement des prix des céréales.

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une légère augmentation de + 650 K€ portant les crédits inscrits à 33,4 M€ (soit + 2 %) en raison principalement de l'inscription de + 500 K€ au titre d'une subvention à l'équipe féminine du Monaco Basket Association (MBA) qui accède à la ligue 2 du championnat de France de Basket-Ball.

2.5 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une majoration de ses inscriptions de + 13,4 M€ (soit + 35 %) portant le montant total inscrit à 51,6 M€ contre 38,2 M€ au Budget Primitif 2022.

Ainsi, une inscription de 8 M€ est réalisée pour la poursuite du Fonds Bleu dont 5 M€ au titre de l'accompagnement des entreprises privées à l'adoption des services Monaco Cloud et 3 M€ pour l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises privées.

Les interventions économiques augmentent, également, de + 2,5 M€ compte tenu notamment de la poursuite de la CARE et des Exonérations Partielles de Charges Patronales en 2022.

Les crédits dédiés à l'aide aux commerces sont en hausse, quant à eux, de + 2,1 M€ en raison principalement de la poursuite de la prise en charge des frais de la plateforme « Carlo » jusqu'à la fin de l'année 2022.

Parallèlement, les dépenses dédiées à la communication sont majorées de + 869 K€ compte tenu de l'acquisition des droits de diffusion TV des rencontres de la « Turkish Airlines Euroleague » pour le territoire de la Principauté (saison 2021/2022).

Enfin, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 740 K€, la contribution pour la mise en œuvre d'une navette maritime entre Nice et Cap d'Ail étant reportée compte tenu de la disponibilité à venir des futures motorisations décarbonées pour les navettes.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une forte minoration de - 8,8 M€ (soit - 31 %) portant les crédits inscrits à 19,6 M€.

La seule évolution de ce domaine concerne l'ajustement des crédits dédiés à la transition énergétique (- 8,8 M€) compte tenu de la suspension, à ce stade, du remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui n'en est, pour l'instant, plus redevable.

B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2022 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 733,7 M€ (hors matérialisation d'échange) présente une augmentation de + 11,2 %, soit + 74 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2022-156 du 25 mars 2022 s'élèvent à 68,1 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2022 (inscriptions budgétaires hors matérialisation d'échange + reports de crédits) sont de 801,8 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 142,1 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (659,7 M€, hors matérialisation d'échange), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 61,2 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : stable par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 870 K€.
- Travaux d'équipement : + 71,6 M€, soit + 12,7 % (hors matérialisation d'échange) par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 61,2 M€.
- Matériel d'équipement : + 2,4 M€, soit + 3,4 % par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 6 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

1 – Acquisitions d'immeubles

Aucune majoration de crédit n'est inscrite sur les acquisitions.

2 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 71,6 M€, soit + 12,7 % (hors matérialisation d'échange).

Avec un montant de reports de crédits de 61,2 M€ sur l'exercice 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 698,9 M€ à comparer aux 566 M€ du Budget Primitif (hors matérialisation d'échange).

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ♦ Une inscription rectificative de + 34,5 M€ pour l'opération « Grand Ida » est nécessaire, d'une part, au titre de l'assiette foncière et, d'autre part, pour le paiement des échéances du Contrat de Promotion Immobilière et de ses avenants ;

- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (30 M€), soit + 29,4 M€ ;

- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Nouvel Hôpital (40 M€), soit + 20 M€ ;

- ♦ Les travaux d'extension du Grimaldi Forum nécessitent une majoration des crédits de + 13,5 M€ qui s'explique par la prise en compte de l'aménagement des nouvelles surfaces ajoutées au projet ;

- ♦ Les mesures d'accélération du chantier de surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, s'accompagnant d'une modification de l'échéancier de paiement, entraînent une inscription supplémentaire d'un montant de + 7 M€ ;

- ♦ Les crédits inscrits sur l'opération « Le Mas Honoria » sont majorés de + 6,8 M€ afin, de prendre en charge, d'une part, la surélévation d'un étage supplémentaire et, d'autre part, l'aménagement des cuisines, de la crèche et la pose de mosaïques en façade ;

- ♦ La prise en charge des travaux de confortement du Pont Sainte Devote modifie les inscriptions primitives de + 4,8 M€ de l'article dédié à la remise en état et l'entretien des ouvrages d'art.

- ♦ Les crédits dédiés aux gros travaux du Stade Louis II se trouvent majorés de + 2,8 M€ nécessaires principalement à la réalisation de la 2^{ème} phase de travaux pour la mise aux normes de la Salle Gaston Médecin dans le cadre de la qualification de l'équipe professionnelle de basket pour l'Euro League ;

- ♦ S'agissant de la construction du musée de l'automobile et du parking associé à cette opération, la désignation tardive des lots architecturaux et le retard du lot gros œuvre ont entraîné, en 2021, un retard sur l'exécution et la facturation correspondante. Des crédits supplémentaires à hauteur de + 2,5 M€ sont donc inscrits pour rattraper le retard du chantier ;

- ♦ Les crédits alloués à la Mobilité piétonne sont augmentés de + 2,3 M€ afin de majorer les crédits dédiés à la tranche 2022 du programme de rénovation des liaisons mécaniques et de prendre en compte les aléas rencontrés lors du creusement de la galerie des Salines ainsi que des frais liés à l'adaptation des méthodes de creusement afin réduire les nuisances de chantiers pour les riverains ;

Ces hausses ont été relativisées par les ajustements de crédits à la baisse en raison de suspensions de projet ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

- ♦ Une inscription rectificative de - 13 M€ est réalisée pour l'opération « Ilot Pasteur » en raison de l'ajustement des crédits sur la base du calendrier de réalisation des travaux, mis à jour au début de l'année 2022 ;
- ♦ Le décalage des travaux préparatoires diminue l'inscription budgétaire pour l'opération « Ilot Charles III » de - 10 M€ ;
- ♦ Les crédits alloués aux opérations domaniales intermédiaires se voient minorés de - 7,5 M€ dû à un réajustement des besoins liés au lancement des travaux de la Villa Carmelha ;
- ♦ En raison du décalage du démarrage de l'opération, l'inscription pour l'agrandissement du Ministère d'Etat est minorée de - 7,5 M€ ;
- ♦ Un ajustement de - 3 M€ des crédits destinés à l'aménagement du Larvotto est effectué sur la base d'un planning optimisé des travaux ;
- ♦ Les crédits alloués pour la réhabilitation/reconstruction du Cap Fleuri sont ajustés à hauteur de - 3 M€ compte tenu, notamment, du décalage de la livraison du Cap Fleuri 2 et ainsi du démarrage des travaux du Cap Fleuri 1 ;
- ♦ Le retard dû aux délais d'instruction des autorisations et dérogations administratives, s'est répercuté sur le démarrage des travaux de relogement de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.). Les crédits dédiés à cette opération se trouvent ainsi minorés de - 1,7 M€.

3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 2,4 M€ (soit + 3,4 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 71 M€, auxquels s'ajoutent 6 M€ de report de crédits.

♦ La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 2,1 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2022. Ainsi, l'inscription est revue à la hausse en raison de dépenses supplémentaires induites par des évolutions réglementaires, sécuritaires et applicatives, la croissance du parc d'infrastructures, la prise en charge de nouveaux projets, le développement de sites web ainsi que l'homologation de produits/outils.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent treize Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 58,9 M€ au Budget Primitif à un solde débiteur de 50,9 M€ au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 2 M€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », correspondant au reversement en recettes de l'Etat d'une partie du solde créditeur de ce C.S.T. (compte tenu des perspectives de dépenses

de travaux sur le système d'adduction d'eau à moyen terme qui seront réalisées à partir de ce même C.S.T).

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 5,6 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2022.

Le C.S.T. « Fonds vert national » est minoré en dépenses et en recettes de - 5,6 M€ afin de prendre en compte la suspension, à ce stade, du remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G.. La baisse de l'inscription en recettes de ce C.S.T. est toutefois ramenée à - 3,7 M€ compte tenu de l'évolution de la contribution de la S.M.E.G. au Fonds Vert National.

Pour mémoire, le C.S.T. « Garantie Etat - Covid » a été créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour matérialiser l'engagement de garantie de l'Etat sur les crédits de trésorerie et prêts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire. Une baisse de - 11 M€ est réalisée en dépenses afin d'ajuster l'inscription au regard des garanties réellement activées à ce jour.

Le C.S.T. 82.33 « Plan relance Covid » est majoré de + 7 M€ en dépenses, afin, d'une part, de permettre les dernières dépenses au titre du Fonds Bleu et, d'autre part, de mandater le solde créditeur de ce même C.S.T. en faveur des recettes de l'Etat et permettre ainsi sa clôture à la fin de l'exercice 2022.

Comptes d'avances :

Le C.S.T. « Prestations Maladie Mairie » est majoré de + 1 M€ en dépenses comme en recettes, au regard des dépenses constatées sur le premier trimestre 2022.

Une inscription rectificative de - 10 M€, en recettes comme en dépenses, est réalisée sur le C.S.T. « Avances Covid » afin de matérialiser la clôture de ce C.S.T. en 2022.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT				
A - DOMAINE IMMOBILIER	450 724 200	20 038 000	470 762 200	
B - MONOPOLES	89 853 400	7 883 900	97 737 300	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	41 448 600	1 761 500	43 210 100	
2) MONOPOLES CONCEDES	48 404 800	6 122 400	54 527 200	
C - DOMAINE FINANCIER	52 817 500	66 000	52 883 500	
	593 395 100	27 987 900	621 383 000	
CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS				
	34 373 000	11 231 900	45 604 900	
	34 373 000	11 231 900	45 604 900	
CH.3-CONTRIBUTIONS				
1) DROITS DE DOUANE	45 000 000	5 000 000	50 000 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	184 152 000	13 000 000	197 152 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	898 300 000	84 000 000	982 300 000	
4) BENEFICES COMMERCIAUX	132 900 000	29 200 000	162 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000	0	1 051 000	
	1 261 403 000	131 200 000	1 392 603 000	
TOTAL ETAT "A"	1 889 171 100	170 419 800	2 059 590 900	2 059 590 900

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE				
CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	10 500 000		10 500 000	
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 435 000	510 000	2 945 000	
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 840 000	273 000	7 113 000	
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	630 900		630 900	
CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCIRS	155 000		155 000	
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	29 336 000		29 336 000	
	49 896 900	783 000	50 679 900	
	49 896 900	783 000	50 679 900	50 679 900

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES				
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 664 300	206 000	5 870 300	
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	347 500		347 500	
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000	6 000	52 000	
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800		295 800	
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	825 000		825 000	
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 512 300		1 512 300	
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	518 000	80 000	598 000	
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000		9 000	
	9 217 900	292 000	9 509 900	
	9 217 900	292 000	9 509 900	9 509 900

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES				
A) MINISTERE D'ETAT				
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	6 001 800	340 000	6 341 800	
CH.2- DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	1 347 200		1 347 200	
CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	343 500		343 500	
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 872 800	268 700	6 141 500	
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 839 700	600 000	3 439 700	
CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	1 043 000		1 043 000	
CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 675 000	370 000	8 045 000	
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 593 500		1 593 500	
CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC.ADMINISTRATIVE	230 000		230 000	
CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 101 800	96 000	1 197 800	
CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 542 800	585 000	10 127 800	
CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	1 344 300		1 344 300	
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	513 600		513 600	
	39 449 000	2 259 700	41 708 700	
B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION				
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 509 900		2 509 900	
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	11 773 900	226 000	11 999 900	
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	981 100		981 100	
CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	925 000		925 000	
	16 189 900	226 000	16 415 900	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR				
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 624 500		1 624 500	
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 383 800	478 700	7 862 500	
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	34 774 000	1 257 700	36 031 700	
CH.23 -THEATRE DES VARIETES	339 900		339 900	
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	1 060 500		1 060 500	
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	686 200		686 200	
CH.26 -CULTES	2 620 300		2 620 300	
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	10 201 000	347 700	10 548 700	
CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 759 500	499 000	9 258 500	
CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 622 600	337 000	9 959 600	
CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	2 964 800	298 000	3 262 800	
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 927 000	159 000	2 086 000	
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 898 300	171 000	2 069 300	
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 763 200	155 000	1 918 200	
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 890 500	360 000	7 250 500	
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 106 600		1 106 600	
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	1 026 800		1 026 800	
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	801 700		801 700	
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 101 600		1 101 600	
CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100		274 100	
CH.43 -EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 185 400	300 000	1 485 400	
CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 934 600	457 100	12 391 700	
CH.47 -INSTITUT DU PATRIMOINE	459 300		459 300	
CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 911 100	291 500	10 202 600	
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	915 000		915 000	
	121 232 300	5 111 700	126 344 000	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE				
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 721 000		1 721 000	
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 395 800		1 395 800	
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	699 800		699 800	
CH.53 -SERVICES FISCAUX	3 072 000		3 072 000	
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 111 900	155 000	2 266 900	
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 399 600		3 399 600	
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 329 500	93 000	10 422 500	
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	16 088 000	- 184 600	15 903 400	
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 236 900	- 510 000	4 726 900	
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 690 600	85 000	2 775 600	
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	724 500		724 500	
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000		556 000	
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 031 500	223 600	2 255 100	
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	631 700		631 700	
	50 688 800	- 138 000	50 550 800	
E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE				
CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 574 000		1 574 000	
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	9 027 300	3 050 000	12 077 300	
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 927 900	140 000	2 067 900	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 095 000	216 000	2 311 000	
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	165 000		165 000	
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 735 000		1 735 000	
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900		315 900	
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	306 000		306 000	
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 368 000	240 000	4 608 000	
	21 514 100	3 646 000	25 160 100	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME				
CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 734 700		2 734 700	
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	5 469 100		5 469 100	
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	18 598 600	130 000	18 728 600	
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 881 300		1 881 300	
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	23 537 300	922 600	24 459 900	
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 337 600	982 900	3 320 500	
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 318 100		2 318 100	
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 985 800		1 985 800	
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 056 500		1 056 500	
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 145 300	90 000	2 235 300	
	62 064 300	2 125 500	64 189 800	
G) SERVICES JUDICIAIRES				
CH.95 -DIRECTION	3 205 200		3 205 200	
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 339 000	331 000	8 670 000	
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 409 700	16 900	3 426 600	
	14 953 900	347 900	15 301 800	
	326 092 300	13 578 800	339 671 100	339 671 100

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.				
CH.1 -CHARGES SOCIALES	124 543 900	8 424 500	132 968 400	
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	27 317 000	633 600	27 950 600	
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	8 224 700	386 000	8 610 700	
CH.4 -TRAVAUX	7 283 300		7 283 300	
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 263 000	112 500	1 375 500	
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	42 204 500		42 204 500	
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	409 500		409 500	
	211 245 900	9 556 600	220 802 500	
	211 245 900	9 556 600	220 802 500	220 802 500

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.5 - SERVICES PUBLICS				
CH.1 -ASSAINISSEMENT	29 381 000	14 533 900	43 914 900	
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 640 000	200 000	3 840 000	
CH.3 -EAUX	1 615 000	250 000	1 865 000	
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	11 114 500	2 470 000	13 584 500	
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000		220 000	
	45 970 500	17 453 900	63 424 400	
	45 970 500	17 453 900	63 424 400	63 424 400

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES				
I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS				
CH.1 -BUDGET COMMUNAL	58 799 900		58 799 900	
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	68 846 000	31 561 200	100 407 200	
CH.3 -DOMAINE CULTUREL	12 332 400	64 000	12 396 400	
	139 978 300	31 625 200	171 603 500	
II-INTERVENTIONS				
CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	28 921 400	2 400 000	31 321 400	
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 903 400	957 200	52 860 600	
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	45 835 300	7 714 600	53 549 900	
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	8 139 400	500 000	8 639 400	
	134 799 500	11 571 800	146 371 300	
III-MANIFESTATIONS				
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 144 400	1 106 000	47 250 400	
	46 144 400	1 106 000	47 250 400	
IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME				
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	28 902 100	13 382 200	42 284 300	
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 361 000	- 8 800 000	19 561 000	
	57 263 100	4 582 200	61 845 300	
	378 185 300	48 885 200	427 070 500	427 070 500
TOTAL ETAT "B"				
	1 020 608 800	90 549 500	1 111 158 300	1 111 158 300

ÉTAT « C »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS				
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	128 265 000	- 24 062 000	104 203 000	
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	18 110 000	6 345 200	24 455 200	
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	26 185 000	- 1 450 000	24 735 000	
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	12 751 000	26 700 000	39 451 000	
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	414 701 000	26 610 000	441 311 000	
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	67 387 000	12 020 000	79 407 000	
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	25 746 000	5 543 600	31 289 600	
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	107 528 000	2 288 000	109 816 000	
CH.9 -INVESTISSEMENTS	45 000 000	20 000 000	65 000 000	
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	20 000 000		20 000 000	
TOTAL ETAT "C"				
	865 673 000	73 994 800	939 667 800	939 667 800

ÉTAT « D »
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATIF 2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 200 000	51 000	239 000	1 051 000	3 439 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 532 000	5 295 500	1 738 000	-537 000	5 270 000	4 758 500
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	100 005 000	43 287 500	-9 350 000	2 036 500	90 655 000	45 324 000
83-COMPTES D'AVANCES	17 182 000	15 980 000	-9 300 000	-9 050 000	7 882 000	6 930 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 248 100	1 620 000	4 700 000	3 200 000	7 948 100	4 820 000
85-COMPTES DE PRETS	4 675 000	1 333 600	0	0	4 675 000	1 333 600
TOTAL ETAT "D"	129 642 100	70 716 600	-12 161 000	-4 111 500	117 481 100	66 605 100

II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL

M. Balthazar SEYDOUX.-

Merci, Monsieur le Président.

Le Projet de loi n° 1.059 portant Budget Rectificatif pour l'exercice 2022 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2022. Son étude a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de 50 questions, qui ont été adressées au Gouvernement, le 20 juillet 2022. Le Gouvernement a communiqué ses réponses à l'Assemblée le 4 août 2022 et ces dernières ont été débattues en Commissions Plénières d'Etude, les 7 et 8 septembre 2022. A la suite de ces échanges avec le Gouvernement, un nouveau Budget Rectificatif a été déposé au Conseil National le 16 septembre 2022 sous l'intitulé de Projet de loi n° 1.062. Le présent rapport a été adopté en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le 20 septembre 2022.

En liminaire, votre Rapporteur se doit d'évoquer le contexte dans lequel ce Budget Rectificatif pour l'exercice 2022 est examiné. En effet, nous faisons face à un double phénomène. Celui-ci consiste, d'une part, en la forte reprise post-Covid, qui permet à l'Etat d'enregistrer des recettes substantielles, et d'autre part, en une poussée inflationniste à des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ce second phénomène appelle une réponse de l'Etat, en particulier en termes de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune, actifs et retraités, ainsi que pour les personnels hospitaliers, actifs et retraités également. En ce qui concerne les salariés du secteur privé, dans une économie libérale, l'Etat ne peut bien sûr pas décréter des augmentations de salaire. Ceci relève d'une décision de l'employeur. En revanche, les élus souhaitent que les employeurs s'emparent de cette question pour que dans toutes les entreprises où cela est possible, le maintien du pouvoir d'achat des salariés soit assuré. En outre, ils souhaitent favoriser le versement par les employeurs à leurs salariés de primes exonérées de charges patronales.

Ils considèrent également nécessaire la revalorisation des pensions de retraite de la Caisse Autonome des Retraites (CAR) et de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants (CAMTI) à hauteur de l'inflation, afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés et travailleurs indépendants retraités. L'Etat doit également protéger l'ensemble de la population d'une hausse trop importante du coût de l'énergie.

Le 7 septembre dernier, à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude, le Gouvernement a informé le Conseil National de son intention de déposer un nouveau Budget Rectificatif, afin de tenir compte des recettes plus importantes que celles prévues au moment de l'élaboration du budget et de dépenses qui ne seront finalement pas exécutées. Il faut bien entendu saluer ce choix de déposer un nouveau Budget Rectificatif, dont votre Rapporteur aura l'occasion de présenter les détails dans le présent rapport.

Cette décision n'est sans doute pas étrangère au vote, le 22 juin dernier, de la Proposition de résolution n° 34 concernant le résultat budgétaire final pour l'exercice 2021, faisant suite aux lois n° 1.504 et n° 1.510 portant fixation des budgets primitifs et rectificatifs. A cette occasion, les élus avaient rappelé l'ensemble des obligations auxquelles devaient obéir les lois de budget. Ils avaient exprimé leur désapprobation de constater que des dépenses inscrites en « dépassements de crédits » étaient décidées unilatéralement par le Gouvernement, en fin d'exercice, pour un montant près de 130 millions.

En effet, les budgets votés par les élus doivent être au plus près de la réalité des recettes et des dépenses de l'Etat et, lorsque cette réalité s'éloigne du Budget Primitif voté par le Conseil National, il appartient au Gouvernement, en dehors des possibilités de virements et de reports de crédits prévues par la loi, soit de déposer des Budgets Rectificatifs pour ajuster les inscriptions, soit de clôturer l'exercice concerné avec le résultat constaté.

Dès lors, le dépôt de ce nouveau Budget Rectificatif pour l'exercice 2022, comme cela avait d'ailleurs été le cas lors du Budget Rectificatif 2021, a, notamment, vocation à s'assurer que le résultat constaté à la clôture soit le plus proche possible des estimations votées par les élus. Cela démontre, s'il le fallait, que la voix du Conseil National a été entendue, et il faut collectivement s'en féliciter.

Le contexte économique de l'année 2022 mérite également que l'on s'y attarde, avant d'évoquer les éléments chiffrés du Budget Rectificatif du présent exercice. En effet, comme chacun peut le constater, nous connaissons une poussée inflationniste très forte. Dans son point de conjoncture du 7 septembre dernier, l'INSEE français indiquait que le niveau d'inflation pourrait atteindre 6,6% en décembre 2022. Sans rentrer dans les détails, les difficultés d'approvisionnement rencontrées sur certains produits en sortie de crise Covid et la guerre en Ukraine qui impacte substantiellement les secteurs de l'énergie et,

plus largement, des matières premières, constituent une conjonction de phénomènes qui touche toutes les chaînes de production et donc, au final, l'ensemble des prix.

Face à cette réalité, depuis déjà plusieurs mois, les élus invitent le Gouvernement à agir directement là où il le peut, c'est-à-dire, en premier lieu, sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat et de la Commune et du personnel hospitalier, actif et retraité, en revalorisant les traitements et pensions. Pour les élus, le calcul est simple : il faut que le niveau de revalorisation des traitements et pensions sur l'année 2022 soit au moins égal au niveau de l'inflation constatée sur cette même année. A l'occasion de nos échanges préparatoires à l'examen de ce Budget Rectificatif, en séances privées, les élus ont fortement sensibilisé le Gouvernement sur ce point. Après des échanges argumentés, le nouveau Budget déposé au Conseil National inclut une revalorisation de +3,5% des traitements et des pensions rétroactives au 1^{er} septembre 2022, pour l'ensemble des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat, de la Commune et de l'Hôpital. Cette majoration, cumulée à celles précédemment mises en œuvre cette année, permet de maintenir le pouvoir d'achat des personnes concernées en regard de l'inflation.

A cela s'ajoutera une augmentation des primes exceptionnelles « Carlo », qui sera donc de 850 € pour les indices les plus faibles soit une augmentation de 200 €, 650 € pour les indices intermédiaires soit une augmentation de 150 € et 450 € pour les indices les plus importants, soit une augmentation de 100 €.

Ces mesures sont à saluer pour l'ensemble de celles et ceux qui font fonctionner le service public, et également par l'efficacité des échanges entre le Conseil National et le Gouvernement, dont l'aboutissement va dans le sens de l'intérêt général.

Néanmoins, et il faut le mentionner, au-delà de cet aspect conjoncturel, il reste des points de discussion entre nos deux Institutions sur le fond, et notamment sur la périodicité des revalorisations et l'année de référence qui permet de calculer l'évolution du traitement par rapport à l'inflation. Selon les élus, il faut aboutir à une méthode lisible et intelligible par tous, ce qui manifestement n'est pas le cas actuellement. Cette discussion est toujours ouverte et pour le moment le Conseil National n'a pas été entendu. Les élus souhaitent que le Gouvernement cesse d'utiliser l'année 2013 comme année de référence de ses calculs et adopte un référentiel simple, lisible, donc compréhensible par tous, à savoir revaloriser

deux fois par an le point d'indice en fonction de l'inflation constatée depuis le début de l'année.

Concernant le secteur privé, le Conseil National a également fait part de propositions au Gouvernement. En effet, prenant exemple sur la prime exceptionnelle, sans charges sociales, qui a été rendue possible pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration dans le cadre établi par l'Arrêté Ministériel n° 2022-405 du 1^{er} août 2022, les élus ont suggéré au Gouvernement d'élargir cette possibilité à l'ensemble du secteur privé, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il s'agirait, en effet, pour tous les employeurs qui le souhaitent, de verser une prime exceptionnelle à leurs salariés jusqu'à un certain niveau de rémunération, sans charges sociales sur cette dernière. Cette mesure est de nature à défendre le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé.

L'argument opposé par le Gouvernement, à savoir le fait qu'une telle prime constituerait une perte pour nos caisses sociales, n'a pas convaincu les élus. La demande des élus constitue, certes, un manque à gagner pour les Caisses Sociales, mais le dispositif que évoqué ici n'est ni pérenne, ni récurrent. Il est au contraire plafonné et limité dans le temps, puisqu'il s'agit de permettre aux entreprises de donner un « coup de pouce » à leurs salariés. Pour les élus, l'intérêt d'une telle mesure est clair même si, chaque fois que cela est possible, l'augmentation des salaires est préférable.

Enfin, toujours concernant le pouvoir d'achat, votre Rapporteur se doit d'évoquer la question du coût de l'énergie, et en particulier de l'électricité. Durant l'année 2022, à l'instar du pays voisin, la hausse des prix a été contenue à 4% pour les particuliers. Dans le cadre du présent Budget Rectificatif, l'article « 606.231 - Bouclier Tarifaire » a été créé et crédité de 8,8 millions d'euros afin d'amortir et de lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité sur la période 2023-2025.

Pour les élus, il faut contenir la hausse des tarifs dans des proportions au moins équivalentes à celle du pays voisin aussi bien pour les résidents que pour les entreprises. Concernant les particuliers, dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a indiqué qu'il « vise à contenir la hausse à 12,4% à partir de janvier 2023 », alors qu'en France la hausse annoncée est de 15%.

Votre Rapporteur souhaite également évoquer le sujet crucial qu'est le logement.

Il faut rappeler que notre pays est, en quelque sorte, victime de son succès. En effet, Monaco est attractif, mais son territoire est exigu. Les prix de l'immobilier ne permettent pas à la plupart de nos compatriotes de se loger dans le secteur privé. Dans un tel environnement, l'Etat a l'impérieuse obligation de mettre tous les moyens dont il dispose pour garantir que les foyers monégasques d'aujourd'hui et de demain, dont la situation le justifie, puissent se loger dans leur pays. C'est l'enjeu prioritaire des années à venir.

A ce sujet, il faut tout d'abord rappeler que, le 11 mars 2019, Le Prince Souverain a présenté le Plan National pour le Logement, qu'Il a qualifié de « cause nationale » et qui vise à atteindre cet objectif. Il consiste dans la construction de plus de 1 800 logements d'ici à 2035, à un rythme annuel régulier de livraisons d'en moyenne 122 appartements neufs par an.

Permettez à votre Rapporteur d'insister sur l'importance de la régularité des livraisons de nouveaux logements domaniaux. En effet, pour les élus qui rencontrent régulièrement nos compatriotes, il n'est pas acceptable de faire attendre plusieurs années des jeunes devant rester chez leurs parents jusqu'à 25 ou 30 ans ou des couples avec un enfant vivant dans un deux pièces ou avec deux enfants dans un trois pièces. Il est donc essentiel de maintenir un rythme de livraisons régulier et de s'assurer, dans la mesure du possible, de livrer des appartements dont la typologie correspond à la réalité des besoins.

Votre Rapporteur souhaite à présent rappeler les échanges sur le Plan National pour le Logement que les élus ont eus avec le Gouvernement et qui ont conduit au vote du Budget Primitif 2022.

En effet, constatant, à cause de plusieurs annulations d'opérations par le Gouvernement, l'absence de livraisons programmées pour les années 2024, 2025 et 2026, les élus ont pris leurs responsabilités et conditionné le vote du Budget Primitif 2022 à la présentation par le Gouvernement de projets alternatifs qui permettraient de compenser ce déficit de livraisons. Ce dernier est donc revenu vers le Conseil National avec une série de propositions dont il est fait rapidement rappel ici :

- la construction d'un immeuble dit « EVOS » pour 42 logements au Jardin Exotique ;
- la construction d'un immeuble dit « Larvotto Supérieur » pour environ 30 logements au Larvotto ;

- la surélévation du projet « Palais Honoria » pour un gain de 19 appartements ;
- la surélévation de l'immeuble « Testimonio II bis » qui n'a pas été décidée suffisamment tôt par rapport à l'avancement des travaux et a finalement dû être rejetée par les élus dans la mesure où elle induisait un retard trop important dans la livraison de l'immeuble ;
- la surélévation de différents immeubles du quartier Plati, que les élus ont également rejetée, comme ils s'opposent à toute surélévation d'un immeuble habité. En effet, le gain marginal d'appartements ne justifie pas l'impact négatif considérable que ce type d'opérations provoque sur les résidents, en particulier dans un quartier qui subit les nuisances de chantiers sans interruption depuis de nombreuses années.

Néanmoins, pour les élus, la centaine de logements que permettaient ces nouvelles propositions, ajoutées aux projets « Grande Bretagne » et « Les Lierres/Nathalie », chacun pour 60 logements, et prévus pour une livraison en 2025, auraient dû permettre de maintenir le rythme, avec pour seule année sans livraison, l'année 2024. Ce n'était certes pas la solution idéale, mais néanmoins, les élus, en responsabilité, ont donné au Gouvernement l'opportunité de tenir ses engagements en votant le Budget Primitif 2022.

Malheureusement, dans les mois qui ont suivi ce vote, les élus ont appris :

- l'abandon du projet « EVOS », au motif que sa situation et son orientation n'en permettent plus la construction, informations qui n'avaient pas été vérifiées par le Gouvernement au moment de sa présentation au Conseil National ;
- l'abandon du projet d'EHPAD et de logements domaniaux « Grande Bretagne », pour cause d'une emprise foncière non maîtrisée et parce qu'il serait surdimensionné par rapport au terrain. Les élus alertés sur cette question avaient indiqué être prêts à examiner un projet de loi d'expropriation, qui n'a pas, à ce jour, été déposé par le Gouvernement ;
- enfin, qu'il y a un risque de contentieux sur le projet « Les Lierres/Nathalie », à nouveau sur la maîtrise de la propriété foncière qui pourrait générer un retard de plusieurs années.

Au vu de ce constat, notre pays est désormais dans une situation encore moins favorable que celle dans laquelle les élus ont abordé l'examen du Budget Primitif 2022. Au regard du niveau de priorité absolu du Plan National pour le Logement annoncé en 2019, c'est une situation qui n'est pas acceptable.

Pourtant, le Conseil National reste force de proposition, et, à l'occasion des séances privées avec le Gouvernement, a énoncé un certain nombre de pistes pour compenser ces pertes de logements. D'une part, recourir aux Contrats de Promotion Immobilière pour s'assurer de délais rapides de livraison. D'autre part, augmenter les préemptions de l'Etat pour accroître le foncier disponible. Et enfin, rechercher des opérations rapidement réalisables, éventuellement en partenariat avec des professionnels du secteur de l'immobilier et de la construction. En conclusion, il faut utiliser tous les moyens disponibles pour que les Monégasques dont la situation le justifie n'attendent pas plusieurs années pour obtenir le logement répondant à leur besoin.

A très court terme, concernant le projet « Grande-Bretagne », selon les élus, et pour tenir compte d'une bonne intégration urbaine, le Gouvernement doit limiter son ambition au seul immeuble domanial, sans annuler l'ensemble de l'opération et, si nécessaire, pour qu'elle puisse se faire, déposer un projet de loi d'expropriation dans les plus brefs délais.

Le Gouvernement doit également trouver un accord rapide concernant l'opération « Les Lierres/Nathalie », et la lancer en Contrat de Promotion Immobilière, afin de s'assurer que cette construction aboutisse rapidement, si possible dans une version optimisée. En effet, la date de livraison annoncée aux élus le 4 août dernier, à savoir le 4^{ème} trimestre 2025, ne peut déjà pas être tenue, dans la mesure où l'opération n'a même pas commencé.

Rappelons que, plus les décisions se font attendre, plus les retards sont importants, et que ce sont les Monégasques qui en pâtissent. Les élus insistent pour que leur soient présentés, au plus vite, des projets concrets, réalisables rapidement, afin de disposer de livraisons à partir de 2025, comme cela a été convenu lors du vote du Budget Primitif 2022. Des possibilités existent dans le pays, le Gouvernement doit se montrer proactif. Pour les élus il s'agit d'un enjeu majeur qui sera déterminant pour le vote du Budget Primitif 2023.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux éléments chiffrés. Le Budget Rectificatif déposé le 16 septembre 2022 présente un résultat excédentaire

de 8,8 millions d'euros. Dans le détail, les recettes s'élèvent à 2 059 590 900 €. Il faut mentionner un montant de 206 millions d'euros, inscrit à la fois en recettes et en dépenses, matérialisant les droits à bâtir sur l'opération Testimonio II, qui relativise ce chiffre. Les dépenses s'élèvent à 2 050 826 100 €, également à relativiser par l'échange susmentionné.

La première conclusion à tirer de ces éléments est finalement évidente : l'économie monégasque se porte bien.

Après une année 2020 qui s'est clôturée avec un déficit de 100 millions d'euros, dont en réalité l'essentiel constituait une réserve pour poursuivre le soutien et la relance dans le cadre de la crise de la Covid-19, l'exercice 2021 s'est clôturé avec un excédent affiché de 8 millions d'euros, en réalité largement supérieur, puisque près de 130 millions d'euros ont été réaffectés à des opérations de « dépassement de crédits » en fin d'exercice comme votre Rapporteur l'a évoqué précédemment. Le présent Budget Rectificatif est déposé avec un résultat excédentaire prévu de près de 8,8 millions d'euros, malgré une provision supplémentaire sur les comptes de dépôt du Nouveau CHPG pour 20 millions d'euros et du Centre de Traitement et Valorisation des Déchets pour près de 30 millions d'euros. De plus, le résultat final sera sans doute supérieur au moment de la clôture puisque l'ensemble des dépenses inscrites n'est jamais exécuté à 100%.

Concernant plus spécifiquement les recettes, elles progressent de 10,1 % par rapport au Budget Primitif 2022. Cette progression provient principalement de la réévaluation des recettes liées aux contributions, pour un montant de +131,2 millions d'euros, des produits et revenus du domaine de l'Etat, pour un montant de +28 millions d'euros et des recettes des services administratifs, pour un montant de +11,2 millions d'euros.

Pour ce qui est des contributions, la Commission tient à souligner que l'estimation de leur progression de 131,2 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2022, est cohérente avec les chiffres constatés au 31 août 2022, supérieurs à ceux de l'année précédente pour la même période, de plus de 3,5%.

Plus positif encore, les recettes de T.V.A enregistrent d'excellents résultats, attestant de la reprise de l'activité en Principauté, en progression de 9,63% au 31 août 2022 par rapport à la même période de l'année précédente.

L'augmentation constatée des revenus de l'Impôt sur les Bénéfices (ISB) reflète la bonne santé de nos entreprises à l'international en 2021. Elle se traduit par une inscription de 162 millions d'euros dans ce Budget Rectificatif, en progression de près de 30 millions d'euros par rapport au Budget Primitif.

Concernant la situation des sociétés concessionnaires, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constate la révision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer (S.B.M.) de 3,7 millions d'euros, ce qui montre bien le dynamisme de l'entreprise.

Toujours concernant les sociétés concessionnaires, la Commission relève la hausse des revenus liés à l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco de 1,6 millions, soit un total de 12,2 millions d'euros pour l'année 2022.

Enfin, le Gouvernement a procédé à un nouvel ajustement de 430 000 euros de la redevance versée par Monaco Télécom à l'Etat monégasque, pour s'établir à 7,2 millions d'euros, en hausse de 37,4% par rapport à la clôture de l'exercice 2021. Monaco Telecom reste le troisième contributeur en termes de recettes parmi les monopoles concédés.

Il faut constater, et c'est également très positif, que le volume global du Budget de l'Etat a doublé en près de 10 ans. Votre Rapporteur rappelle que nos recettes se fondent essentiellement sur l'activité économique, et, en particulier, la TVA, l'Impôt sur les Bénéfices et les droits d'enregistrement, qui restent les premières ressources de l'Etat. Cela montre un pays attractif, une consommation soutenue et un tissu économique dynamique.

S'agissant des dépenses de ce Budget Rectificatif, elles sont en hausse de 164,5 millions d'euros, soit + 8,7% par rapport au Budget Primitif 2022. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale note une hausse de 41,7 millions d'euros des dépenses de Fonctionnement, soit près de 6,5 %, une augmentation de 48,9 millions d'euros des dépenses d'Interventions Publiques, soit 12,9 %, et une augmentation de 74 millions d'euros des dépenses d'Equiperment et d'Investissements, soit 8,6 %.

Ces dernières, qui représentent 45,8% du total du budget, constituent la part la plus importante de nos dépenses publiques. En effet, les projets ambitieux de transformation de notre pays, comme l'Ilôt Pasteur, l'Ilôt Charles III, le Nouvel Hôpital, le Complexe Balnéaire du Larvotto ou encore le futur quartier

de l'Annonciade, permettent une modernisation importante de notre environnement urbain.

Si l'objectif poursuivi par l'ensemble de ces investissements fait globalement l'objet d'un consensus entre nos Institutions, leur mise en œuvre, elle, fait débat. Votre Rapporteur ne reviendra pas sur le détail de chaque projet, mais souhaite rappeler les points de vigilance que les élus demandent au Gouvernement.

Il s'agit de la maîtrise des coûts et des délais tout d'abord. Lorsque les élus valident, par leur vote, un projet d'investissement inscrit au Budget de l'Etat et au Programme Triennal d'Equipements Publics, ils le font sur la base d'un coût et d'un délai. Les élus peuvent comprendre les aléas externes qui peuvent survenir sur des chantiers, en particulier ceux qui sont complexes, mais les dérapages ne sont pas acceptables quand ils sont dus à des études d'avant-projet insuffisamment précises, à un mauvais choix de prestataire, au suivi ou au contrôle insuffisant d'un chantier.

Un exemple récent, très représentatif, concerne la surélévation de la Sûreté Publique. En effet, à l'occasion des échanges budgétaires en fin d'année 2021, les élus avaient alerté le Gouvernement, avec force, sur l'impossibilité de maintenir l'activité normale de la Sûreté Publique dans un bâtiment en chantier. A l'époque, le Gouvernement avait répondu maîtriser la situation. Quelques mois plus tard, se rendant à l'évidence, l'Etat était contraint de construire, en urgence, pour un coût de 15 millions d'euros, un bâtiment provisoire à Fontvieille, pour accueillir les services qui ne sont plus en mesure de fonctionner dans leur bâtiment historique, désormais en travaux.

Les élus réitèrent leur souhait de voir le Gouvernement respecter ses engagements en termes de coûts et de délais. Comme ils l'indiquent depuis plusieurs années désormais, les élus sont prêts à doter les services de l'Etat en charge de ces questions, de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour se faire.

L'augmentation du foncier, propriété de l'Etat, est également une question importante. En effet, de manière récurrente, les élus invitent le Gouvernement à préempter beaucoup plus de biens, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947. D'une part, cela donnera plus de marges de manœuvre au Gouvernement pour envisager les opérations domaniales dont nous

avons besoin. D'autre part, ce dispositif constitue le meilleur moyen de répondre également aux demandes légitimes des Enfants du Pays de pouvoir accéder à des logements à des prix accessibles. A cet égard, les élus renouvellent leur demande de création d'une Foncière d'Etat, qui dotera le Pays d'un instrument lui permettant de réaliser ses propres opérations immobilières.

Par ailleurs, lors de nos échanges privés avec le Gouvernement, la question des marchés publics a été évoquée. A cet égard, les élus rappellent que, selon eux, ces marchés, dans toutes leurs composantes, doivent être encadrés par la loi. La Proposition de loi n° 227 relative à la passation des marchés publics et des concessions de service public a été transformée par le Gouvernement sous la forme du Projet de loi n° 988 relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics. Ce dernier texte ne répond plus à l'objectif recherché. Il est nécessaire de disposer d'un texte de loi qui garantisse la priorité d'accès aux marchés publics aux entreprises monégasques compétentes, et la plus grande transparence possible dans le processus.

Lorsque l'on évoque les grands projets d'infrastructure, il faut mentionner également la question de la mobilité.

Préalablement à toute remarque, votre Rapporteur rappelle qu'au moment de l'examen de ce Budget Rectificatif, une expérimentation de la gratuité des bus sera en cours. Cette initiative, demandée de longue date par les élus, fera l'objet d'une évaluation entre nos deux Institutions afin d'en déterminer sa poursuite ou son arrêt. Evidemment, pour les élus, il est nécessaire que la gratuité des bus soit permanente, ne serait-ce que pour le bénéfice d'image que cela apporte à un pays engagé dans la voie du développement durable. Un tel dispositif participera à la diminution du trafic automobile, ce qui aura des conséquences positives en termes de qualité de vie et d'environnement. Ce sera d'autant plus vrai lorsque nous disposerons de plus de parking relais. Il va de soi qu'une expérimentation de deux mois donnera des tendances, mais il faut être réaliste, il faudrait une durée bien plus longue pour obtenir un résultat significatif.

Chacun aura pu constater, qu'après l'accalmie de la période de la crise de la Covid-19, le trafic routier est revenu à sa densité antérieure à 2020, voire encore plus dense durant l'été 2022. Cette situation devient insupportable pour les Monégasques et les résidents. Elle génère des difficultés d'accès pour les salariés et donc un problème d'attractivité des entreprises

monégasques. Depuis de nombreuses années désormais, plusieurs hypothèses sont évoquées entre le Gouvernement et le Conseil National : le transport en commun en site propre (TCSP), la télécabine, le funiculaire, la navette maritime ou encore le métro. Beaucoup d'échanges, beaucoup de paroles et aucune décision.

Pour les élus, le temps est désormais au choix. Quelle que soit la solution retenue, il faudra de toutes les façons, plusieurs années avant sa mise en œuvre effective et son bénéfice pour Monaco. Il faut donc arbitrer, maintenant, pour s'assurer de disposer d'une solution efficace demain.

Enfin, parmi les investissements substantiels de l'Etat, il faut évoquer le numérique. Inscrite au Programme Triennal d'Equipements Publics pour un montant de près de 500 millions d'euros, la transition numérique est une stratégie de développement essentielle pour l'avenir de notre pays. La numérisation de plusieurs services publics avance. Le développement du numérique progresse pour notre école, notre santé et notre tissu commercial. A ce sujet, les élus se félicitent de la décision du Gouvernement de pérenniser le Fonds Bleu, en accord avec leur demande, qui permet aux entreprises de développer leur digitalisation et leur accès aux Market Places. C'est une avancée majeure que le Conseil National continue à soutenir.

Enfin, et sans être exhaustif sur l'ensemble des sujets que recouvre ce Budget Rectificatif, la Commission souhaite évoquer quelques points d'importance pour cette Assemblée.

Concernant la dépendance, la Commission déplore l'annonce de l'abandon du projet d'EHPAD sur l'avenue de Grande-Bretagne, dans le cadre du projet immobilier évoqué dans ce Rapport. Le Gouvernement a indiqué que d'autres solutions étaient en cours d'étude sans apporter plus de détail. A cet égard, les élus sollicitent du Gouvernement des informations précises, notamment au regard du fait que nos besoins en la matière ne vont aller que croissants et que le calendrier initial était la livraison d'un établissement de 120 lits à l'horizon 2025. D'évidence, déjà, ce délai ne sera pas tenu. Rappelons également que les 75 nouveaux lits de la Fondation Hector Otto, livrés l'an prochain, ne seront pas suffisants.

La Commission doit également évoquer la question du Projet de loi sur le Régime Monégasque de Retraites Complémentaires qui n'a pas encore été déposé. Rappelons que lors de la présentation de ce nouveau

régime par le Gouvernement et les partenaires sociaux le 13 janvier 2022, la date de janvier 2023 pour une mise en œuvre avait alors été indiquée à notre Assemblée. Par la suite le Gouvernement a indiqué au Conseil National une mise en œuvre en janvier 2024. A ce sujet les élus attirent l'attention du Gouvernement sur le fait qu'un texte sur un sujet aussi majeur et d'une telle complexité nécessitera plusieurs mois d'examen par le Conseil National. De plus, les élus attendent de disposer des détails de l'accord conclu avec le régime français afin de pouvoir envisager de voter un tel texte. Ils rappellent au Gouvernement l'importance de ne plus reculer la date de mise en œuvre de ce nouveau régime, tant attendu par les salariés et les retraités.

Concernant la jeunesse, votre Rapporteur souhaite souligner la qualité du travail du Conseil National des Jeunes, créé en 2021, qui témoigne de la volonté de nos jeunes d'avoir une participation active dans la vie de leur pays.

Les Conseillers Juniors 2021/2022 ont eu l'occasion d'exprimer des propositions sur des sujets aussi divers que l'environnement et la qualité de vie, le parcours académique et la vie scolaire ou encore les loisirs en Principauté, comme l'installation d'une piste de rollers. Les élus poursuivront leurs échanges avec le Gouvernement pour voir aboutir plusieurs de ces propositions.

Toujours au sujet de la jeunesse, votre Rapporteur souhaite évoquer la situation du bowling qui doit être installé à la ZAC Saint-Antoine, en remplacement de celui qui était dans le bâtiment « Ni Box ». Alors qu'il semblait que le Gouvernement avait trouvé un repreneur privé, la réalité économique d'un investissement substantiel et les perspectives de rentabilité insuffisantes, semble indiquer que ce projet n'aboutira pas. Dès lors, il est indispensable que cette activité se poursuive et qu'une solution soit trouvée au plus vite.

Concernant les activités sportives, votre Rapporteur confirme la nécessité que l'Etat soutienne les associations et les fédérations qui animent la vie sportive de notre pays, et maintienne des infrastructures de qualité.

Il n'est pas acceptable, alors que les déplacements ont repris et que l'inflation est galopante, que leurs subventions ne soient pas revues à la hausse, voire, pour certaines, en recul. De plus, les élus, à l'occasion des séances privées d'examen de ce budget, s'inquiètent de la dégradation devenue insupportable du Stade Louis II. Certes, le Gouvernement avance des

arguments sur la difficulté de réaliser des travaux dans un bâtiment qui accueille non seulement une activité sportive permanente, mais également des bureaux. Mais, là encore, il est urgent que le Gouvernement prenne des décisions qui permettent de réaliser les travaux nécessaires.

Par ailleurs, les élus restent en attente du dépôt, par le Gouvernement, d'un projet de loi sur le sport.

Pour conclure, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National, dans le cadre de ce Budget Rectificatif 2022 :

- les élus restent attentifs au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat et de la Commune et hospitaliers, actifs et retraités. Ils réitèrent, pour l'avenir, que les revalorisations salariales doivent suivre l'évolution de l'inflation, avec une méthode lisible, c'est-à-dire semestrielle, et uniquement fondée sur la valeur précédente, et pas sur une valeur ancienne de près de 10 ans ;
- les élus considèrent qu'il serait équitable que l'ensemble des employeurs du secteur privé bénéficient de la faculté d'accorder une prime non-chargée à leurs salariés et sollicitent donc l'extension de cette mesure au-delà du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- les élus demandent des garanties sur la mise en œuvre à Monaco d'un bouclier tarifaire à partir de janvier 2023 concernant le prix de l'électricité au moins équivalent à celui appliqué en France, tant pour les résidents que pour les entreprises ;
- les élus réitèrent leur souhait qu'une attention accrue soit portée à la maîtrise des coûts et des délais, pour l'ensemble des opérations de construction publiques et que soit prise en compte de manière renforcée la préservation de la qualité de vie des résidents, notamment en recherchant toutes les solutions pour limiter les nuisances induites par ces travaux ;
- les élus attendent du Gouvernement qu'il prenne enfin des décisions concernant les infrastructures nécessaires au maintien de l'attractivité de la Principauté, en particulier pour fluidifier l'accès à Monaco ;

- les élus constatent que trois opérations annoncées par le Gouvernement dans le cadre du Plan National pour le Logement ont été annulées, et que l'opération « Les Lierres/Nathalie » n'est plus garantie, puisque le foncier n'est pas totalement maîtrisé. Près de 200 logements sont donc perdus ou compromis, et ces annulations privent les Monégasques de livraisons d'appartements neufs durant les années 2024, 2025 et 2026, et même au-delà si l'opération très complexe du « Bel Air » prenait encore du retard. Ils attendent donc du Gouvernement des alternatives précises, rapidement réalisables, venant compenser les opérations annulées ou reportées du Plan National pour le Logement. Des résultats concrets sont attendus de la part du Gouvernement, sans lesquels le Conseil National ne pourra pas voter en faveur du Budget Primitif 2023.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement. Les élus attendent des échanges, qui vont s'ouvrir, des avancées concrètes répondant à leurs demandes, qui sont le reflet des attentes des Monégasques et résidents.

III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER

M. le Ministre d'État.-

Merci beaucoup Madame la Présidente,

J'espère simplement être en capacité de le terminer, dans terminer la lecture, étant donné que j'ai un petit problème de gorge. Mais bien entendu, je ferai mon maximum et je veillerai à m'alimenter en eau autant que possible.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX ainsi que les membres de votre Commission pour la qualité de leur travail, malgré des délais contraints.

Comme vous le rappeliez, Monsieur le Rapporteur, l'évolution favorable de la situation économique au cours de l'été a conduit le Gouvernement à déposer un second projet de Budget Rectificatif sur le Bureau de l'Assemblée le 16 septembre.

Je ne reviendrai pas en détail sur les chiffres des finances publiques cités dans votre rapport. Ils sont parfaitement exacts et, comme vous le soulignez, très positifs. Si cette tendance se dessinait déjà à la lecture du premier Budget Rectificatif déposé le 30 juin, avec un excédent prévisionnel de 1,7 millions d'euros, les éléments actualisés sont encore plus remarquables.

L'excédent prévu pour 2022 est désormais de 8,8 millions d'euros, avec des recettes en hausse et des provisions supplémentaires, vous en avez parlé, pour le financement des grands projets d'investissement que sont le nouvel hôpital Princesse Grace et le Centre de traitement et de valorisation des déchets.

Il est également important de rappeler que ce budget rectificatif excédentaire vient clôturer la première année qui a suivi les effets dévastateurs de la crise sanitaire dans le monde et que la bonne santé de nos finances publiques va de pair avec celle de notre économie dans sa globalité.

Les fruits que nous récoltons ne doivent rien au hasard. Ils résultent de la mise en œuvre des mesures décidées par le Gouvernement, selon les orientations définies par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, en concertation avec le Conseil National, pour maintenir à flot – et je dirais même pour renforcer – le modèle monégasque qui a su démontrer sa grande solidité dans ces circonstances particulièrement instables.

C'est donc de bons résultats qui doivent être appréciés à leur juste valeur. Mais nous devons également faire preuve d'un optimisme mesuré. Comme vous l'avez très justement relevé, Monsieur le Rapporteur, le contexte international demeure incertain. Notre Principauté a su résister avec dynamisme et solidarité aux vents contraires. Elle devra continuer à évoluer au sein d'une zone euro fragilisée par la guerre en Ukraine et par le retour d'un niveau d'inflation que nous n'avions plus connu depuis près de quarante ans.

Monaco dispose d'atouts indéniables pour poursuivre sa route sur la voie de la réussite, mais gardons à l'esprit que nous ne sommes pas coupés du monde. Nous devons tenir compte de cet état de fait et des contraintes qu'il implique. Je pense en premier lieu à la maîtrise de nos dépenses publiques, qui continuera à guider l'élaboration du budget de l'État. Je pense également aux mesures prises pour maintenir le pouvoir d'achat, sur lesquelles je reviendrai plus en détail par la suite. Le rôle de l'État est à la fois de préparer l'avenir et de protéger la population des dangers du moment : aujourd'hui ce sont les effets néfastes de l'inflation.

Je ne doute pas de notre capacité à le faire. L'une des principales caractéristiques de la Principauté est de conjuguer rapidité d'adaptation face aux évolutions, quelle que soit leur nature, et sa capacité à anticiper l'avenir par une politique de long-terme. Le Gouvernement continue ainsi, avec l'appui du Conseil National, de multiplier les investissements dans les équipements structurants pour l'avenir, dans le développement du numérique, dans la protection de l'environnement, ou dans le renforcement de l'attractivité qui fera prochainement l'objet d'un nouveau plan d'actions. Ce Budget Rectificatif en est la preuve et il en sera de même pour le Budget Primitif 2023.

Nous saurons également faire face au défi énergétique, qui vient de prendre une toute autre dimension avec l'envolée des prix de l'électricité et du gaz. Sur ce sujet-là également, nous avons anticipé cette évolution et un plan de maîtrise des énergies vous sera présenté dans les semaines à venir.

Le Gouvernement a une vision précise du futur de la Principauté. Cette vision est portée par des politiques publiques ambitieuses, qui visent à entretenir le cercle vertueux d'une croissance économique respectueuse de l'environnement et bénéfique à l'ensemble de la Principauté. Notre développement doit contribuer directement à l'amélioration de la qualité de vie des Monégasques, des Enfants du Pays, des salariés, mais également de tous les résidents qui ont fait le choix de venir s'installer en Principauté et qui participent ainsi à sa prospérité.

Avant d'aborder les grands thèmes structurants de notre rapport que sont le logement, les grands équipements, la mobilité et la lutte contre l'inflation, je voudrais répondre, Monsieur le Rapporteur, à certaines interrogations soulevées au fil de votre propos dans des domaines divers.

Concernant tout d'abord le projet de loi sur le régime monégasque de retraite complémentaire, celui-ci est en cours de finalisation et sera déposé sur le Bureau de votre Assemblée dans les prochaines semaines.

Pour le protocole qui sera conclu entre les partenaires sociaux, l'État monégasque et l'AGIRC ARRCO, le Gouvernement s'attache à obtenir le meilleur accord, afin de sécuriser le fonctionnement de la future Caisse. Les discussions sont en cours et des échanges réguliers ont lieu entre les différents services compétents, tant au niveau technique que politique. L'aboutissement de cette négociation est conditionné à la présentation préalable à nos interlocuteurs du dispositif prévu par le projet de loi.

Dès que cela sera possible, le Gouvernement en communiquera la substance au Conseil National.

S'agissant des subventions versées aux associations sportives, le Gouvernement n'a pas souhaité réduire son soutien envers ces activités. Nous avons ainsi maintenu le montant des subventions de fonctionnement pour la saison 2022-2023 au même niveau que l'an dernier.

Concernant plus spécifiquement les subventions extraordinaires qui permettent aux associations de participer à divers tournois et championnats en prenant en charge le coût de leurs déplacements et de leurs hébergements, leur montant global pour la saison 2022-2023 dépasse les 2 millions d'euros, en hausse de près de 8 % par rapport à la saison précédente ; ceci illustre notre soutien constant envers ces activités qui sont indispensables à la vie associative.

Enfin, au titre des politiques en faveur de nos jeunes et de leurs divertissements, je tenais à vous confirmer que le local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier de la Z.A.C. Saint-Antoine nous semble le plus approprié pour accueillir le bowling, en raison notamment de sa surface et de son emplacement. Il sera donc destiné à cette activité.

Un appel à intérêt avait été publié au Journal de Monaco pour rechercher un exploitant. Les personnes identifiées ont présenté un projet de qualité proposant, en plus du bowling, d'autres activités ludiques à même de satisfaire les attentes de notre jeunesse.

Les discussions sont en cours pour trouver un équilibre financier au projet, avec pour finalité qu'il puisse aboutir et que le bowling puisse ouvrir dès que possible. C'est un objectif qui nous réunit, et pour lequel le Gouvernement est disposé à examiner toutes les solutions.

Je souhaiterais à présent m'attarder plus longuement sur le sujet du logement, qui constitue une priorité absolue aussi bien pour le Gouvernement que pour le Conseil National. Il représente à ce titre l'un des postes de dépenses les plus élevés de ce budget, avec 208 millions d'euros dédiés au Plan National pour le Logement des Monégasques. Cette inscription représente plus de 28 % du budget total consacré aux équipements.

Je répondrai point par point aux remarques formulées dans votre rapport. J'estime toutefois utile de rappeler certaines données objectives qu'il est essentiel de garder à l'esprit lors de nos échanges.

Depuis son annonce en mars 2019, le Plan National pour le Logement des Monégasques a pu être optimisé au fil des mois et des opportunités foncières. Comme l'affirment régulièrement et à raison les Conseillers nationaux, il est nécessaire de savoir combien de logements seront créés au total, mais le chiffre fondamental réside dans le solde net, c'est-à-dire dans le nombre d'appartements neufs effectivement réservés à de nouveaux tributaires. En effet, certains immeubles domaniaux anciens doivent être détruits dans le processus et donc leurs occupants relogés.

Aussi, Monsieur le Rapporteur, j'ai la satisfaction de vous confirmer qu'à ce jour, le Plan National pour le Logement des Monégasques prévoit la livraison d'un solde net de 1.416 logements, ce qui fait très exactement 53 appartements de plus que les 1.363 prévus en 2019.

Pour entrer dans le détail des dernières évolutions intervenues, il faut citer l'attribution, lors de la Commission de juin 2022, de 213 appartements, dont la Tour de l'opération « Testimonio II ». L'appel à candidature en cours permettra l'attribution, début 2023, de plus de 300 logements entre la Tour « Testimonio II bis », le « Palais Honoria », la surélévation des « Mèlèzes » ainsi que les appartements de restitution.

Au printemps de la même année, un nouvel appel à candidature permettra l'attribution des blocs B et C de l'opération « Grand Ida » avec 117 appartements, ainsi que de la « Villa Carmelha » avec 25 logements et des appartements de restitution, soit environ 182 logements.

2024 sera quant à elle l'année de la livraison et de l'attribution du bloc A de l'opération « Grand Ida » avec 52 appartements environ, plus une cinquantaine d'appartements de restitution.

Au total, 812 logements auront été attribués à l'issue de la période 2022-2024 et la quasi-totalité des demandes satisfaites dès 2023, comme l'a relevé le Conseil National.

En 2025, une Commission se tiendra pour l'attribution d'un grand nombre de logements de restitution. Pour autant, le Gouvernement continue de prospecter de la manière la plus large possible pour saisir toute opportunité intéressante et rapidement livrable sur la période 2024 - 2026.

Plusieurs possibilités ont été identifiées à ce jour et des discussions sont en cours avec plusieurs promoteurs. Toutefois, Monsieur le Rapporteur, votre

Assemblée comprendra que, pour éviter les écueils dont elle a elle-même pu s'émouvoir, le Gouvernement fasse encore preuve de discrétion à ce stade, attendant que toutes les conditions soient réunies pour pouvoir exposer ces opportunités.

Une annonce concrète pourra être effectuée lors de nos séances consacrées au Budget Primitif 2023.

Enfin, de nouvelles livraisons sont également prévues à la fin de l'année 2025, mais aussi de l'année 2026, respectivement au Larvotto et au « Bel Air » notamment.

Au-delà de ces chiffres, je voudrais par ailleurs souligner la qualité des appartements neufs réalisés, aménagés avec soin et dotés de cuisines entièrement équipées. De même, les appartements de restitution font systématiquement l'objet d'une rénovation.

Notre attention à la question du logement et notre volonté de répondre au mieux aux besoins des Monégasques ne font donc aucun doute.

Cette exigence doit aussi nous conduire à faire preuve de réalisme et d'adaptabilité. Si ce plan poursuit sa réalisation dans de bonnes conditions, les services de l'État ont en effet dû faire face à certains imprévus qui n'ont pas permis la livraison de tous les projets envisagés, ou qui ont provoqué des retards, comme vous le soulignez, Monsieur le Rapporteur. Le Gouvernement s'efforce de pallier ces impondérables de la manière la plus efficace possible.

À ce titre, je souhaite porter à votre connaissance certains éléments d'information concernant les opérations « Grande-Bretagne » et Villas « Les Lierres/Nathalie ».

Pour l'Opération « Grande-Bretagne », au terme des études menées et dans un souci de bonne intégration et de cohésion urbaines, il n'apparaît pas approprié de construire un nombre conséquent de logements domaniaux sur cet emplacement. Le Gouvernement s'emploie, par conséquent, à trouver une ou plusieurs opérations permettant la création d'un nombre équivalent d'appartements sur d'autres sites.

S'agissant de l'opération « Les Lierres/Nathalie », le Gouvernement a poursuivi l'instruction nécessaire à la délivrance du permis destiné à son lancement. Un contrat d'architecte a été signé et des appels d'offres ont été lancés. Toutefois, la maîtrise foncière n'étant pas complète, cette même instruction se trouve pour l'heure en attente.

Si le Gouvernement comprend les observations du Conseil National, il importe de bien mesurer les avantages, et il y en a, les inconvénients, il y en a aussi, qui pourraient résulter, à ce stade, du lancement de cette opération sous la forme d'un contrat de promotion immobilière. Il faudra également tenir compte du fait que ce projet doit être défini en prenant en considération l'ensemble du quartier de l'Annonciade. Le Gouvernement espère bien sûr parvenir à un accord qui soit de nature à permettre la réalisation de cette opération d'intérêt général dans les meilleurs délais.

Permettez-moi tout de même d'ouvrir une parenthèse sur la complexité liée à la réalisation d'opérations immobilières à Monaco. Car si nous connaissons tous les contraintes liées à l'exigüité du territoire et à la densité de la population, il me faut également signaler la multiplicité d'obstacles qui peuvent empêcher ou retarder ce lancement de manière générale. La maîtrise du foncier constitue à cet égard un défi majeur pour l'État face au morcellement des propriétés, mais aussi par exemple à l'existence de nombreuses servitudes. Nous entendons bien évidemment relever ces défis au cas par cas, mais gardons à l'esprit que cette tâche est très difficile.

Par ailleurs, toujours sur la thématique du logement, vous évoquez, Monsieur le Rapporteur, certaines solutions avancées par votre Assemblée, dont le recours plus fréquent au droit de préemption. Sur cette question, nos deux Institutions sont parfaitement en phase, depuis plusieurs années déjà.

Nous saisissons chaque opportunité qui se présente, tant dans une perspective sociale que sur le fondement d'une vision urbanistique à court, moyen et long terme, afin d'anticiper la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le droit de préemption prévu par la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, continuera donc à être utilisé aussi souvent que nécessaire.

Par ailleurs, qu'il s'agisse d'acquisitions directes d'opérations finalisées ou en cours de finalisation, tout comme du recours à des contrats de promotions immobilières, le Gouvernement entend privilégier, au cas par cas, les solutions les plus à même de concilier célérité dans la réalisation et maîtrise des coûts. Je vous confirme également que nous avons initié des réflexions sur la création d'une « Foncière d'État ». Si cet instrument s'avère réellement approprié, il sera naturellement mis en œuvre.

J'en viens à présent à un autre thème fondamental de votre rapport, à savoir les équipements et les politiques de mobilité.

S'agissant d'abord des équipements, vous savez que l'évaluation du coût d'un grand projet est toujours complexe, puisqu'elle doit prendre en considération ses spécificités techniques, mais aussi sa durée.

Il est certes nécessaire que les prestataires de l'équipe de maîtrise d'œuvre produisent des études et des chiffrages fiables. Mais sur une longue période, des imprévus sont toujours possibles : changements de programme, forte hausse des coûts, pénurie de certains matériaux, survenance d'un aléa géologique...

En tout état de cause, la définition d'un budget avec un niveau de fiabilité suffisant ne peut s'envisager avant l'achèvement des études préliminaires. Son coût peut évidemment être réévalué aux différents stades d'avancement de ces études. Ces évolutions peuvent conduire à prendre des décisions d'adaptation du programme.

Quelques pistes sont envisageables pour améliorer la maîtrise des délais et des coûts, à l'instar de la limitation des changements de programme ou d'une meilleure intégration, en amont, des risques calendaires.

Nous avons conscience qu'il faut améliorer les procédures d'appels d'offres publics et d'attribution des marchés afin de réduire les délais et par voie de conséquence les décalages entre la finalisation du dossier de consultation et la notification du marché signé. Cela passe notamment par le recours possible à d'autres modes de contractualisation, qui peuvent impliquer, par exemple, de renoncer à une maîtrise d'ouvrage publique en lots séparés, en faveur d'un contrat d'entreprise générale ou d'un marché de conception-construction.

Pour ce qui est justement des marchés publics, l'élaboration de l'arrêté ministériel traitant spécifiquement de l'attribution des marchés de travaux a fait l'objet d'une importante concertation avec la Chambre Patronale du Bâtiment. Cette phase est aujourd'hui à son terme et le projet est prêt à être examiné par le Gouvernement.

Nous avons pleinement conscience de l'enjeu que représente la priorité nationale pour les entreprises de BTP de la Principauté.

Je vous confirme donc les principaux dispositifs qui seront intégrés à cet arrêté ministériel.

Il permettra de concrétiser, pour la première fois dans un texte réglementaire, la notion de priorité nationale accordée aux entreprises monégasques,

notion issue du Vademecum utilisé encore à ce jour. Les principales novations de ce texte porteront sur la notion d'attribution à l'entreprise mieux-disante, la création de fiches qualité, la mise à jour des dispositions pour créer un registre des opérateurs à consulter et des dispositions relatives à la préemption et à l'équilibrage.

Ce projet permettra donc de matérialiser le principe de transparence que l'État s'impose dans ses procédures pour l'attribution des marchés publics de travaux.

Au sujet des grands équipements, vous évoquez la dégradation du stade Louis II et regrettez que le Gouvernement n'ait pas pris de décision en la matière. Permettez-moi de rectifier ce jugement bien trop sévère. Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué en séance privée, et je me réfère à ce qu'a dit Patrice CELLARIO, les travaux de restructuration de cet ouvrage avancent par phases, en commençant par celles qui pouvaient être mises en chantier sans trop de difficultés et qui l'ont d'ores et déjà été : centre nautique, loges VIP, pelouse, piste d'athlétisme, éclairage du stade, parvis, salle Gaston Médecin.

Parallèlement, la maintenance du bâtiment fait l'objet de toutes les attentions. On ne peut pas se permettre d'avoir des équipements non fonctionnels ou défectueux, ne répondant pas aux règles sanitaires ou sportives en vigueur, car le stade accueille quotidiennement un grand nombre de scolaires et d'utilisateurs, voire de spectateurs. Ces activités pourraient très difficilement s'exercer ailleurs compte tenu du peu d'espaces disponibles.

Malgré l'âge du bâtiment, notre objectif est qu'aucune partie ou salle de sport ne soit fermée au public, et cet objectif est globalement tenu. Ainsi, bien que les besoins de maintenance des équipements soient très conséquents, on ne peut pas parler d'un état de dégradation devenu « insupportable ». Des compétitions de niveau international sont régulièrement organisées au Stade Louis II et il n'est pas rare d'y voir des records battus ; de nombreuses équipes nationales reviennent au stade pour y organiser des stages d'entraînement ou de préparation. Ces éléments constituent de bons indicateurs de confiance quant à la qualité de nos installations et aux conditions d'accueil offertes par l'ouvrage.

Je conçois cependant que face à l'ampleur de la tâche, certains aspects esthétiques peuvent être moins bien pris en considération et susciter ainsi des questionnements.

Raisonnablement, on ne peut pas laisser à penser que l'opération de restructuration du stade Louis II puisse être menée à son terme en quelques années seulement. Le chantier doit faire face à une extraordinaire complexité, amplifiée par les contraintes de son fonctionnement quotidien, avec des défis à relever chaque jour.

Ceci explique la nécessité de conduire des études approfondies, ainsi que nous l'avons exposé au Conseil National. Tout doit être préalablement conçu dans le détail, programmé puis orchestré, si nous voulons une mise en œuvre sans accroc et si nous voulons ne pas avoir à faire puis défaire ce qui a déjà été fait.

Pour ce qui est maintenant des investissements à destination de nos aînés, la nécessité de disposer dans les meilleurs délais d'un EHPAD supplémentaire est réelle, toutes les études démographiques et actuarielles en attestent, ainsi que les données spécifiques qui nous sont communiquées régulièrement par nos structures en charge des personnes âgées dépendantes.

Le Gouvernement partage bien évidemment cette analyse.

Mais l'État n'est pas aujourd'hui en possession du foncier nécessaire à la réalisation de cette infrastructure. Plusieurs sites sont en cours d'analyse et une expression des besoins doit être finalisée sur la base de données actualisées.

Nous examinons également les différents sites qui pourraient accueillir de nouvelles opérations de construction de logements domaniaux, afin d'évaluer les possibilités et les opportunités que ces derniers pourraient générer pour l'implantation d'un EHPAD. Ce point fera bien sûr l'objet d'échanges entre le Gouvernement et l'Assemblée.

J'en viens à présent au grand thème stratégique que constitue la mobilité. Il s'agit d'une préoccupation majeure du Gouvernement. Mais il s'agit d'un sujet complexe. Un sujet au cœur de l'attractivité de la Principauté et qui concerne directement la qualité de vie de la population résidente.

Complexe, ce sujet l'est tout d'abord sur le plan interne, puisque, sur un territoire contraint, plus de quarante chantiers coexistent et plusieurs centaines de demandes d'événements impactant la voirie sont adressées chaque année. Les Services de l'État, en étroite collaboration avec les acteurs privés, s'efforcent de concilier et de gérer des impératifs parfois contradictoires, car une politique ambitieuse de constructions d'équipements publics

ou de logements domaniaux ne peut être menée sans engendrer des nuisances. Et nous ne négligeons pas le fait que le secteur du bâtiment est générateur d'importantes retombées en termes de recettes fiscales et de contributions sociales.

Complexe, ce sujet l'est aussi sur le plan externe, car le territoire de la Principauté est imbriqué dans le territoire français, et sa desserte doit tenir compte des contraintes des communes limitrophes et des flux générés par les travailleurs pendulaires notamment.

Cette complexité ne doit pas nous freiner dans la volonté de mieux faire. Nous avons pu vérifier récemment que la détermination de la Principauté porte ses fruits dans des dossiers avec de nombreux intervenants. J'en veux pour preuve la nouvelle bretelle d'autoroute qui verra prochainement le jour. Même si cela a été long, nous y sommes parvenus.

C'est cette même détermination qui nous a guidés concernant les aménagements opérés sur la Moyenne Corniche. À cet égard, le Gouvernement se félicite de la décision qui a été prise ce matin en conseil métropolitain de Nice sous la Présidence de M. ESTROSI, en vue de mettre en œuvre le projet de trémie, lequel est en discussion entre les deux États depuis de nombreuses années. Compte tenu des enjeux de fluidification de circulation et de sécurité, le dispositif voté par la métropole est indispensable. En effet, la sortie de Monaco est de plus en plus congestionnée du fait d'une dizaine de milliers de personnes qui se rendent chaque jour en Principauté pour y travailler, alors que le tunnel Rainier III est trop souvent fermé pour des raisons de sécurité liées à la réglementation en vigueur. Cette annonce constitue donc une excellente nouvelle pour toutes les personnes qui empruntent quotidiennement ce trajet.

Nous travaillons parallèlement sur d'autres pistes d'amélioration de la mobilité car l'approche en la matière est nécessairement multiple : intégrer d'avantage les bus de ville et transfrontaliers, intensifier la desserte par le train, favoriser le covoiturage, l'usage des vélos, réaliser de nouvelles liaisons mécaniques, ou encore construire des parkings-relais.

Vous le voyez donc, de nombreuses décisions sont prises. Des actions sont menées de longue date en Principauté et vous avez raison, Monsieur le Rapporteur, de nouveaux choix doivent être opérés. Ils doivent l'être en toute connaissance de cause. Nous aurons l'occasion d'aborder ces sujets avec vous lors de nos séances de travail communes, notamment concernant les projets de grande envergure.

Dans ce domaine de la mobilité, je voudrais m'arrêter un instant sur la question de la gratuité des bus, que vous abordez avec beaucoup de précision, Monsieur le Rapporteur. Comme vous le rappelez, le Gouvernement a lancé un test le lundi 3 octobre dernier, en lien avec le Conseil National. Je rappelle ici qu'il avait été convenu que ce test durerait deux mois et que des critères objectifs seraient établis afin d'en mesurer l'efficacité.

À cet égard, nous nous sommes accordés sur le fait que deux critères combinés devaient être retenus : d'une part, la diminution du trafic interne des voitures et, d'autre part, l'augmentation de la fréquentation par rapport aux voyages non gratuits. Nous insistons sur le fait que la mise en place de la gratuité des bus doit être pensée en termes de politiques publiques de mobilité. Les conclusions du test devront par conséquent traduire un report modal significatif.

Si nous n'avons pas totalement convergé sur les seuils à fixer, je retiens néanmoins les échanges constructifs intervenus sur la détermination commune des modalités d'organisation de la campagne de communication. Et je salue la participation des Conseillers nationaux à l'élaboration des questionnaires et enquêtes mis en œuvre par le bureau d'études qui sera spécifiquement en charge de l'analyse des résultats.

Un point d'étape sera fait à la fin du mois d'octobre. Il permettra de déterminer, de manière pragmatique, si ce test doit être prolongé durant les mois qui viennent.

J'en termine, Monsieur le Rapporteur, avec le dernier grand thème abordé par le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, qui est au cœur de l'actualité et qui concerne la lutte contre l'inflation et ses conséquences.

Comme je le soulignais dans mon propos liminaire, nous devons aujourd'hui faire face à une hausse du niveau général des prix inédite depuis le début des années 80.

C'est la conséquence de deux années de pandémie pendant lesquelles la production mondiale a tourné au ralenti, auxquelles est venu s'ajouter le conflit en Ukraine, avec les effets que nous connaissons bien, en particulier sur le prix de certains produits agricoles et de l'énergie.

On observe ainsi, au niveau de la zone euro, une forte hausse du taux d'inflation annuel qui atteint le triple de la valeur observée à la même période l'an passé, pour se fixer à environ 10 %. Certains pays, dont notre voisin qui est notre point de référence en

la matière, s'en sortent un peu mieux. L'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation annuelle moyenne comprise entre 5,5 % et 6 % sur l'année.

En réaction, les banques centrales du monde entier augmentent cette année les taux d'intérêt avec un degré de synchronisation jamais observé au cours des cinq dernières décennies. Une étude de la Banque mondiale, publiée mi-septembre, indique que ce mouvement devrait se poursuivre l'an prochain, accentuant le spectre d'une récession mondiale en 2023. Il est en plus probable que cette hausse générale et simultanée des taux directeurs ne suffise pas à ramener le taux d'inflation mondial aux niveaux relevés avant la pandémie.

La Principauté est bien entendu impactée par cette situation, notamment pour la conduite de certains chantiers. Ce contexte a aussi des conséquences sur d'autres secteurs et sur les prix des biens de consommation essentiels à la poursuite de l'activité des entreprises ou des pouvoirs publics.

Soyez assurés que les services du Gouvernement veillent à ce que cette nouvelle menace ne constitue pas un frein à la consommation, ni à l'activité des entreprises en Principauté. Nous avons dès à présent pris les dispositions nécessaires, en concertation avec le Conseil National, afin de préserver le pouvoir d'achat des personnels du secteur public.

Ces derniers avaient déjà bénéficié, rappelons-nous, d'une hausse des traitements et pensions de retraite de 1,2% au titre d'un rattrapage de l'année 2021 et du début d'année 2022. Une nouvelle hausse de 2% a été décidée en juillet, puis renforcée en septembre par cette dernière revalorisation à hauteur de 3,5%, qui est consécutive à l'accélération de l'inflation.

Je rappelle toutefois que cette politique de maintien du pouvoir d'achat n'est pas nouvelle puisqu'à la différence de la plupart des pays qui nous entourent, la valeur du point d'indice n'a jamais été gelée dans la Fonction Publique monégasque. Des majorations successives ont eu lieu au cours des dernières années, entretenant même une certaine avance vis-à-vis du niveau d'inflation réellement constaté.

Vous avez cependant, Monsieur le Rapporteur, émis des réserves au sujet du mode de calcul utilisé par le Gouvernement pour effectuer cette revalorisation. Je me permets donc d'en rappeler la logique.

En se basant sur une année de référence stable, 2013 en l'occurrence, la méthode choisie par le Gouvernement consiste à comparer l'évolution de

l'inflation en moyenne annuelle à celle des traitements et pensions depuis cette date. L'examen de cette comparaison est effectué deux fois par an, afin de décider d'appliquer ou non une majoration de la valeur du point au 1^{er} janvier et/ou au 1^{er} juillet.

De plus, un suivi mensuel de l'évolution de l'inflation, ainsi que des projections macroéconomiques publiées, permettent au Gouvernement de renforcer cette réactivité et d'appliquer une majoration des traitements et pensions dès que nécessaire, à l'image de ce qui a été fait en 2021 et 2022.

J'ajoute également que pour compléter la prise en compte de l'évolution constatée, les majorations appliquées intègrent préventivement une prévision sur l'évolution de l'inflation.

L'ensemble de ces facteurs contribue ainsi à maintenir le pouvoir d'achat des salariés et retraités, dans les meilleures conditions et de manière proactive.

Toutefois, le Gouvernement est comme toujours ouvert à la discussion, pour éventuellement définir une méthode plus compréhensible. Mais et vous me permettrez cette image, si nous pouvons effectivement débattre du thermomètre à utiliser, vous conviendrez, Monsieur le Rapporteur, que l'essentiel demeure que nous soyons en accord sur le remède à appliquer pour faire tomber la fièvre, ce qui est bien le cas en l'espèce.

Je relève en outre que, grâce aux discussions constructives qui ont eu lieu dans le cadre de la réforme du statut des fonctionnaires, l'indemnité de fin d'année majorée de 5% sera versée dès le mois de décembre de cette année à l'ensemble de ses bénéficiaires, ce qui constituera un autre « coup de pouce » au pouvoir d'achat.

De plus, comme cela a été annoncé, la prime exceptionnelle de fin d'année distribuée sous forme de bons « Carlo » sera augmentée. De manière très concrète, les bénéficiaires d'une prime de 650 euros recevront une prime de 850 euros ; la prime de 500 euros passera à 650 euros et celle de 350 euros à 450 euros. Cette majoration profitera donc d'autant plus aux personnels les plus modestes, ceux qui souffrent le plus de l'augmentation des prix.

Je rappelle également les mesures prises en faveur des personnels hospitaliers : augmentation anticipée de 2 % de la valeur du point d'indice de rémunération des personnels non médicaux à compter du 1^{er} juillet 2022, revalorisation anticipée de 2 % de la rémunération des Praticiens Hospitaliers à compter du 1^{er} juillet 2022 et changement de méthode de revalorisation

de la rémunération des personnels non médicaux et des Praticiens Hospitaliers, laquelle sera désormais alignée au calendrier et au taux en vigueur au sein de la Fonction Publique.

Concernant les salariés du secteur privé, vous le relevez à juste titre, Monsieur le Rapporteur, les possibilités d'intervention du Gouvernement sont limitées puisqu'il appartient aux employeurs, en fonction de leurs secteurs d'activités, d'engager des discussions avec les partenaires sociaux.

Le Gouvernement tient cependant à favoriser le pouvoir d'achat des salariés du privé.

À titre d'exemple, les prestations familiales versées par la CCSS ont été revalorisées de 6,18 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à l'inflation constatée majorée d'un « coup de pouce » supplémentaire de 0,85 point au bénéfice des familles. Par ailleurs, les différentes aides et allocations sociales servies par l'État sont également régulièrement augmentées au regard de l'évolution de l'inflation.

Vous proposez par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, d'étendre à l'ensemble des employeurs du secteur privé la possibilité donnée aux employeurs du secteur de l'hôtellerie-restauration de verser une prime « déchargée » à leurs salariés. J'aimerais déjà rappeler qu'il s'agit de la première matérialisation des discussions de fond qui ont été engagées sous la houlette de Christophe ROBINO, qui ont été engagées par ailleurs avec les partenaires sociaux de ce secteur, dans un contexte économique et social bien spécifique.

Il ne s'agit pas d'une perte de cotisations pour les Caisses Sociales, puisque cette prime n'existait pas avant l'arrêté ministériel n° 2022-405 du 1^{er} août 2022 et qu'elle n'a pas vocation à être pérenne.

J'ajoute que le Gouvernement et la Direction des Caisses Sociales de Monaco n'ont jamais été favorables à la création de mesures sectorielles d'exonération de cotisations sociales qui pourraient, à terme, impacter la bonne gestion de nos organismes de sécurité sociale.

Toutefois, compte tenu du contexte économique et social actuel particulièrement difficile, tant pour les employeurs que pour les salariés de la Principauté, je vous annonce que le Gouvernement est favorable à ce que le bénéfice de la prime de soutien aux salariés instaurée par l'arrêté ministériel du 1^{er} août soit étendu à l'ensemble des secteurs d'activité de la Principauté.

J'en viens enfin, à la question prioritaire de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Comme il s'y était engagé dès le Budget Rectificatif 2022, le Gouvernement Princier déploiera en 2023 un bouclier tarifaire pour amortir la hausse massive des coûts d'approvisionnement en électricité, dont le taux réel avoisine les 150 %. La contribution financière de l'État pour 2023 dépendra *in fine* des derniers achats d'électricité de la SMEG qui devront intervenir d'ici fin octobre 2022 dans un contexte de volatilité des marchés qui est exacerbé.

Dans tous les cas, il est certain que la parité tarifaire avec la France sera respectée ; c'est un engagement fort du Gouvernement pour préserver l'attractivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat. Cela conduira, pour 2023, à subventionner fortement les tarifs des particuliers.

Au-delà des efforts qui seront fournis sur les tarifs, le Gouvernement prendra certaines mesures qui doivent permettre une limitation de notre consommation d'énergie, au premier titre desquelles les limitations de l'éclairage des bâtiments publics et de leur température de chauffage.

Nous encourageons d'ailleurs les entreprises et les résidents à adopter ces mêmes réflexes. Comme souvent, une part importante de la solution réside dans la responsabilité de chacun. Je vous confirme donc qu'un plan détaillé pour réaliser des économies sera très prochainement annoncé par le Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je pense avoir répondu à l'ensemble des interrogations formulées dans votre rapport. Et le Gouvernement est naturellement à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions supplémentaires qui vous paraîtraient nécessaires.

Nous partageons la même approche de la situation. Une approche fondée sur ce constat à la fois objectif et satisfaisant d'une économie monégasque qui se porte bien, malgré les sources d'instabilité successives que nous avons rencontrées au plan international. Les principales données démontrent que notre modèle a su résister à la tempête et que nos finances publiques sont solides.

En attestent, comme vous le notiez Monsieur le Rapporteur, l'augmentation des recettes et du volume global du budget de l'État qui traduisent également la bonne santé des fondamentaux de l'économie monégasque que sont la TVA pour l'activité en général, l'ISB pour nos entreprises, et le montant des redevances pour les sociétés concessionnaires dont en particulier la SBM et Monaco Telecom.

J'ajoute que ce bilan est d'autant plus positif lorsqu'on le juge à l'aune de la situation des pays qui nous entourent. Monaco fait figure d'exception.

Notre économie a fait preuve d'une grande résilience face à la crise sanitaire. Cette économie est très attractive, j'en veux pour preuve le nombre d'entreprises, de résidents et de touristes qui choisissent Monaco. Elle doit demeurer attractive, mais comme jamais rien n'est figé nous devons toujours renforcer nos atouts et savoir nous renouveler en permanence.

Il est indéniable que la vitalité du tissu économique monégasque d'aujourd'hui repose en grande partie sur les mesures qui ont été adoptées par le Gouvernement, en concertation avec le Conseil National. Elles ont permis de prévenir dans un premier temps les dégâts causés par la crise sanitaire, puis de relancer notre activité. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

La crise a conduit à un retour en force de l'État dans la plupart des démocraties occidentales. À Monaco, je pense pouvoir dire que l'État a démontré son rôle de colonne vertébrale du pays, garant du bon fonctionnement et de la sauvegarde de notre modèle de développement en cas de menace extérieure.

Or, cet État fort n'est viable que s'il repose sur des femmes et des hommes dont le travail est reconnu à sa juste valeur. Le maintien de leur pouvoir d'achat représente donc un geste de reconnaissance nécessaire. Mais nous allons beaucoup plus loin, que ce soit par les gratifications complémentaires que j'ai déjà citées, ou par le statut modernisé que vous avez voté au mois de juin dernier. Vous le voyez : nous sommes tous ensemble dans la logique d'un État fort et stable sachant reconnaître le travail de ceux qui le servent.

En effet, je tiens une nouvelle fois à souligner que cette politique de soutien, en période de crise sanitaire, n'aurait pas pu être menée à bien sans l'implication et la rigueur des services de l'État.

Je salue en premier lieu les fonctionnaires du Département des Affaires Sociales et de la Santé, de la Direction de l'Action Sanitaire, des personnels hospitaliers et de secours, comme ceux du Centre national de vaccination et de dépistage, dont le travail a été jugé, à juste titre, remarquable. L'ensemble de ces services ont été exemplaires.

Je souhaite mettre en avant également les efforts de la Direction de la Sûreté Publique pour assurer le respect des consignes sanitaires. Ceux de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour permettre la continuité du programme des élèves

dans les meilleures conditions. Je souhaite aussi mettre à l'honneur la Direction du Travail et la Direction de l'Expansion Économique qui ont remarquablement encadré les équipes chargées de l'aide aux entreprises avec la mise en place du chômage total temporaire renforcé, et de la Commission d'accompagnement pour la relance. Qu'ils soient tous à nouveau remerciés et que tous ceux que je n'ai pas pu citer soient associés à ces remerciements.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour encourager la population monégasque à continuer à agir avec prudence. Les effets de la pandémie se sont notablement estompés, mais nous savons que la baisse des températures va favoriser sa résurgence. Celle-ci a déjà débuté avec les prémices d'une 8^{ème} vague. Ne baissons pas la garde avant la fin de la pandémie. Le rappel de vaccination est toujours fortement recommandé pour les personnes de plus de 60 ans. Je m'adresse à la population de la Principauté : n'hésitez pas à en profiter, nos services sanitaires sont à votre disposition ! D'autant que le nouveau vaccin va être livré dans les tous prochains jours, je dirais même qu'il va être livré demain, sachant qu'il permettra de lutter encore plus efficacement contre le variant omicron.

Pour conclure, je souhaiterais souligner combien la responsabilité de tous et notre travail commun ont permis une reprise de l'activité sur des bases saines. Nous savons pouvoir compter sur la grande qualité de nos entreprises, qui savent pouvoir compter en retour sur le soutien des pouvoirs publics monégasques. Elles peuvent ainsi se concentrer sur leur savoir-faire et avoir confiance en l'avenir. Le maillage liant secteurs public et privé a renforcé notre tissu économique. Après avoir ensemble traversé dans de bonnes conditions la tempête liée au Covid, nous savons qu'en cas de nouvelles difficultés nous aurons les capacités de résister au gros temps et de continuer à tracer notre chemin avec sérénité.

Cette situation favorable est aussi une nouvelle fois la traduction du fait que nos Institutions, sous l'autorité de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, sont à la fois stables et solides. Je crois que les personnes et les entreprises qui viennent s'installer ici ont obtenu la confirmation qu'elles avaient fait le bon choix.

Dans un contexte international, qui depuis deux ans est particulièrement anxiogène, il faut bien le dire, l'État monégasque, loin de participer à la morosité ambiante, n'a eu de cesse de démontrer sa capacité d'implication auprès de ceux qui avaient besoin de soutien pour passer un cap difficile. Cette implication constante a permis de traiter les situations les plus compliquées avec toute la compétence et la bienveillance requises

en pareilles circonstances. Nous avons toujours dit que le Gouvernement apporterait son aide aussi longtemps que nécessaire et nous avons tenu parole. Je pense que cette droiture à la fois dans le discours et dans l'action a largement contribué à rassurer l'ensemble des forces vives de la Principauté. C'est ce que nous continuerons à faire, je peux vous l'assurer, tant que le besoin s'en fera sentir. L'État monégasque restera un phare, un guide, et parfois même un sauveteur dans ces temps agités qui, nous l'espérons tous, finiront bien par se calmer.

Arrivé au terme de mon propos, je souhaite rappeler les priorités que nous partageons, pour vous adresser une réponse à la fois claire et précise :

- Oui, le logement des Monégasques restera au cœur de nos priorités avec des livraisons majeures dans les années à venir et la présentation par le Gouvernement d'au moins une nouvelle opération livrable avant 2026 dans le cadre des discussions budgétaires pour 2023 ;
- Oui, le Gouvernement renforcera les équipes et la réglementation nécessaires pour mieux encadrer les coûts et les délais des chantiers publics, tout en préservant au maximum les riverains des nuisances qu'ils génèrent ;
- Oui, le Gouvernement continuera à veiller au maintien du pouvoir d'achat des personnels du service public, comme il l'a toujours fait ;
- Oui, le Gouvernement favorisera le dialogue dans le secteur privé afin que les entreprises puissent gratifier au maximum leurs employés, au travers notamment des primes non soumises à charges sociales ;
- Oui, le Gouvernement mettra en place un bouclier tarifaire au moins équivalent à celui de la France pour protéger la population contre la forte hausse du prix de l'électricité ;
- Enfin, oui, un plan d'attractivité sera prochainement annoncé car nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, et il faudra en particulier relever le défi de l'engorgement de nos voies d'accès.

Forts de ces annonces et des mesures mises en place, c'est donc avec confiance que nous allons nous atteler maintenant à l'examen de ce Budget Rectificatif 2022, avec l'objectif constant de permettre à la Principauté de continuer à prospérer.

Merci Madame la Présidente.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL

Mme la Présidente.-

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Comme vous, Monsieur le Ministre, le Conseil National estime que notre développement doit contribuer directement à l'amélioration de la qualité de vie des Monégasques, des enfants du pays, des salariés, mais également de tous les résidents.

Vous avez fait plusieurs annonces ce soir, devant la représentation nationale. Avant de passer la parole aux Conseillères Nationales et aux Conseillers Nationaux pour leurs interventions de politique générale, je me permettrai d'évoquer quelques points qui ont retenu toute mon attention.

Premièrement, je constate avec satisfaction que le Gouvernement partage avec le Conseil National une même volonté de répondre au besoin progressif d'appartements domaniaux pour que chaque foyer monégasque puisse se loger correctement dans son pays.

Nous avons eu à ce sujet de nombreux débats, parfois contradictoires lors des Commissions Plénières d'Étude qui ont précédé ces Séances Publiques. Il appartient au Gouvernement de trouver les solutions pour que l'esprit du programme de livraison de logements domaniaux, qui a été initié en 2019, ne disparaisse pas au prétexte de difficultés, le plus souvent juridiques ou administratives.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit, je cite « une annonce concrète pourra être effectuée lors de nos séances consacrées au Budget Primitif ». Je vous en donne acte, et j'espère que l'annonce dont vous avez parlé ne se transformera pas en effet d'annonce.

Je voudrais effectuer une remarque complémentaire sur votre approche de la problématique du logement en Principauté, lorsque vous évoquez la complexité liée à la réalisation d'opérations immobilières à Monaco.

Ne croyez pas, Monsieur le Ministre, que les élus ne soient pas conscients des difficultés rencontrées par vos services avant de démarrer la construction d'une opération domaniale.

Lorsque nous vous demandons des engagements concrets assortis de calendriers précis, c'est aussi pour vous permettre de passer de l'étude à l'action, de l'hypothèse à la concrétisation, bref, d'un projet à la construction.

J'ai également relevé, toujours dans le domaine du logement, que vous avez entamé la réflexion concernant la création d'une Foncière d'État. Je vous confirme, sur ce point, que l'État a tout à fait vocation, lorsque l'opportunité se présente, d'être lui-même promoteur sur certains projets.

Nous savons, comme vous, qu'à Monaco plus qu'ailleurs, chaque mètre carré doit être valorisé et optimisé.

Dans un autre domaine, le décalage entre les sujets évoqués par le Conseil National, les projets partagés avec le Gouvernement, puis leur mise en œuvre, se traduit souvent par une perception déformée de l'opinion publique.

Prenons l'exemple du Stade Louis II : depuis des semaines, des images d'éléments dégradés de cette Institution du sport de la Principauté circulent sur les réseaux sociaux.

Il y a eu tant de projets, tant de reports, que nous en sommes aujourd'hui à un point où tous les observateurs peuvent constater une situation d'urgence. Nous avons là un exemple de ce décalage dont je vous parlais.

Vous nous assurez que le Gouvernement a pris les décisions nécessaires, mais je vous réponds qu'avec ce décalage, cela ne se voit pas, ou du moins pas encore.

Concernant la nécessité de créer un nouvel Ehpad en Principauté, Gouvernement et Conseil National partagent le même constat.

Comme pour votre annonce concernant le logement, qui nous sera faite lors du Budget Primitif 2023, je vous demande de nous annoncer l'emplacement retenu pour la construction de cet Ehpad, en vous donnant rendez-vous à l'ouverture de nos débats en décembre.

J'en viens à présent au sujet de la mobilité. Je partage avec vous le fait que cette thématique constitue pour Monaco un enjeu stratégique majeur. Je n'entrerai pas dans les détails à ce stade, car mes collègues en parleront à de nombreuses reprises dans leurs déclarations de politique générale, ainsi que pendant l'examen des lignes rectifiées dans les chapitres correspondants.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, une remarque liée à l'actualité médiatique. J'ai pris connaissance des positions du Maire de la Commune de Cap d'Ail concernant la construction d'une trémie sur la Moyenne Corniche. Je rappelle que cette trémie fait l'objet de discussions entre nos deux Institutions depuis de nombreuses années, et qu'elle constitue un point de blocage majeur pour l'accès à Monaco par l'ouest pour les pendulaires.

J'estime que la Commune de Cap d'Ail bénéficie de l'apport économique et financier de la Principauté de Monaco, et c'est tout naturel. J'espère toutefois que le Gouvernement se positionnera fermement par rapport à ces déclarations.

J'espère que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la Commission Locale Transfrontalière de Coopération Franco-Monégasque, puisque que comme vous le dites Monsieur le Ministre, « la réalisation d'une trémie demeure une priorité absolue ».

À ce sujet, j'ai pris connaissance du communiqué que le Gouvernement vient de publier sur les réseaux sociaux et qui préfère sur ce point, se féliciter des engagements pris par la Métropole de Nice à juste titre.

Concernant la mobilité intramuros, le Conseil National se félicite de la décision du Gouvernement d'engager une période de test de gratuité des bus de la Principauté. Je profite d'ailleurs de cette intervention pour inciter tous les Monégasques et tous les résidents qui nous suivent et qui nous écoutent, à adopter le bon réflexe en profitant de cette période pour faire évoluer leurs comportements et changer leurs habitudes. Nous avons conscience que cette solution ne suffira pas à elle seule. C'est en additionnant les initiatives, les dispositifs et les infrastructures, que nous pourrons réussir le pari de la mobilité à Monaco.

Quelques mots maintenant sur la santé de nos finances publiques.

Les bons résultats de notre économie, mis en évidence par ce Budget Rectificatif 2022, ne doivent pas nous faire oublier l'inflation la plus importante que nous ayons connue depuis des décennies.

Le Conseil National a demandé au Gouvernement de faire en sorte que soient amortis les effets de cette inflation pour toutes les personnes sur lesquelles il a les moyens d'agir directement concernant le maintien de leur pouvoir d'achat.

Mes collègues y reviendront pour ce qui concerne le détail des actions que vous avez déjà énoncées dans votre intervention, Monsieur le Ministre.

Je tiens avec mes collègues, à ce que tout soit mis en œuvre pour que les effets de l'inflation soient le plus largement compensés, que ce soit pour les Fonctionnaires, Agents de l'État et de la Commune, pour les retraités de la Fonction Publique, pour les personnels médicaux et non médicaux du CHPG, mais aussi pour les salariés du secteur privé.

Je note avec satisfaction, Monsieur le Ministre, que pour ces derniers, vous êtes favorable à ce que le bénéfice d'une prime de soutien aux salariés, accordée par leurs employeurs et exonérée de charges, qui ne concernait que l'hôtellerie-restauration, soit étendu à l'ensemble des secteurs d'activité de la Principauté.

Nous aurons aussi l'occasion de parler des mesures prises par l'État pour répondre à l'augmentation du coût de l'énergie pour les ménages et pour les entreprises. Là encore, je relève l'engagement fort du Gouvernement pour préserver en la matière l'attractivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat.

Monsieur le Ministre, Mesdames les Conseillères Nationales et Messieurs les Conseillers Nationaux, ces débats budgétaires seront l'occasion de démontrer une nouvelle fois si besoin était, la qualité du partenariat institutionnel entre le Gouvernement et le Conseil National. Les interventions des élus sont légitimes et elles traduisent, comme c'est leur rôle, le ressenti, les attentes et les besoins de nos compatriotes, et plus largement, de la population monégasque. Il n'y aura pas dans cette enceinte de critique gratuite.

Je souhaite pour la qualité de nos débats que nos échanges donnent lieu à des remarques constructives, dans le respect des prérogatives constitutionnelles de chacune de nos deux Institutions.

Avant de passer la parole à Monsieur le Vice-Président pour son intervention suite à la réponse du Ministre d'État, je souhaite rappeler que notre Assemblée travaille dans l'Union Nationale et dans l'Unité des Institutions, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant. N'oublions jamais que c'est dans le cadre du pas vers l'autre et dans la concertation, que nous sommes toujours parvenus aux meilleures solutions pour les politiques publiques de notre pays, sous l'autorité de Notre Prince Souverain.

Je vous remercie.

LOI

Loi n° 1.532 du 20 octobre 2022 portant fixation du budget de l'exercice 2022 - rectificatif.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 18 octobre 2022.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2022 par la loi n° 1.519 du 23 décembre 2021 sont réévaluées à la somme globale de 2.059.590.900 € (État « A »).

ART. 2.

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2022 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 2.050.826.100 €, se répartissant en 1.111.158.300 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 939.667.800 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 66.605.100 € (État « D »).

ART. 4.

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2022 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 117.481.100 € (État « D »).

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt octobre deux mille vingt-deux.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
Y. LAMBIN BERTI.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT				
A - DOMAINE IMMOBILIER	450 724 200	20 038 000	470 762 200	
B - MONOPOLES	89 853 400	7 883 900	97 737 300	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	41 448 600	1 761 500	43 210 100	
2) MONOPOLES CONCEDES	48 404 800	6 122 400	54 527 200	
C - DOMAINE FINANCIER	52 817 500	66 000	52 883 500	
	593 395 100	27 987 900	621 383 000	
CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS				
	34 373 000	11 231 900	45 604 900	
	34 373 000	11 231 900	45 604 900	
CH.3-CONTRIBUTIONS				
1) DROITS DE DOUANE	45 000 000	5 000 000	50 000 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	184 152 000	13 000 000	197 152 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	898 300 000	84 000 000	982 300 000	
4) BENEFICES COMMERCIAUX	132 900 000	29 200 000	162 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000	0	1 051 000	
	1 261 403 000	131 200 000	1 392 603 000	
TOTAL ETAT "A"	1 889 171 100	170 419 800	2 059 590 900	2 059 590 900

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE				
CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	10 500 000		10 500 000	
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 435 000	510 000	2 945 000	
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 840 000	273 000	7 113 000	
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	630 900		630 900	
CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCIRS	155 000		155 000	
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	29 336 000		29 336 000	
	49 896 900	783 000	50 679 900	
	49 896 900	783 000	50 679 900	50 679 900

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES				
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 664 300	206 000	5 870 300	
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	347 500		347 500	
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000	6 000	52 000	
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800		295 800	
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	825 000		825 000	
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 512 300		1 512 300	
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	518 000	80 000	598 000	
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000		9 000	
	9 217 900	292 000	9 509 900	
	9 217 900	292 000	9 509 900	9 509 900

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES				
A) MINISTERE D'ETAT				
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	6 001 800	340 000	6 341 800	
CH.2- DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	1 347 200		1 347 200	
CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	343 500		343 500	
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 872 800	268 700	6 141 500	
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 839 700	600 000	3 439 700	
CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	1 043 000		1 043 000	
CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 675 000	370 000	8 045 000	
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 593 500		1 593 500	
CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC.ADMINISTRATIVE	230 000		230 000	
CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 101 800	96 000	1 197 800	
CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 542 800	585 000	10 127 800	
CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	1 344 300		1 344 300	
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	513 600		513 600	
	39 449 000	2 259 700	41 708 700	
B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION				
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 509 900		2 509 900	
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	11 773 900	226 000	11 999 900	
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	981 100		981 100	
CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	925 000		925 000	
	16 189 900	226 000	16 415 900	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR				
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 624 500		1 624 500	
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 383 800	478 700	7 862 500	
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	34 774 000	1 257 700	36 031 700	
CH.23 -THEATRE DES VARIETES	339 900		339 900	
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	1 060 500		1 060 500	
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	686 200		686 200	
CH.26 -CULTES	2 620 300		2 620 300	
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	10 201 000	347 700	10 548 700	
CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 759 500	499 000	9 258 500	
CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 622 600	337 000	9 959 600	
CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	2 964 800	298 000	3 262 800	
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 927 000	159 000	2 086 000	
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 898 300	171 000	2 069 300	
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 763 200	155 000	1 918 200	
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 890 500	360 000	7 250 500	
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 106 600		1 106 600	
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	1 026 800		1 026 800	
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	801 700		801 700	
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 101 600		1 101 600	
CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100		274 100	
CH.43 -EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 185 400	300 000	1 485 400	
CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 934 600	457 100	12 391 700	
CH.47 -INSTITUT DU PATRIMOINE	459 300		459 300	
CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 911 100	291 500	10 202 600	
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	915 000		915 000	
	121 232 300	5 111 700	126 344 000	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE				
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 721 000		1 721 000	
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 395 800		1 395 800	
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	699 800		699 800	
CH.53 -SERVICES FISCAUX	3 072 000		3 072 000	
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 111 900	155 000	2 266 900	
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 399 600		3 399 600	
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 329 500	93 000	10 422 500	
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	16 088 000	- 184 600	15 903 400	
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 236 900	- 510 000	4 726 900	
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 690 600	85 000	2 775 600	
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	724 500		724 500	
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000		556 000	
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 031 500	223 600	2 255 100	
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	631 700		631 700	
	50 688 800	- 138 000	50 550 800	
E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE				
CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 574 000		1 574 000	
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	9 027 300	3 050 000	12 077 300	
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 927 900	140 000	2 067 900	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 095 000	216 000	2 311 000	
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	165 000		165 000	
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 735 000		1 735 000	
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900		315 900	
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	306 000		306 000	
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 368 000	240 000	4 608 000	
	21 514 100	3 646 000	25 160 100	

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME				
CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 734 700		2 734 700	
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	5 469 100		5 469 100	
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	18 598 600	130 000	18 728 600	
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 881 300		1 881 300	
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	23 537 300	922 600	24 459 900	
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 337 600	982 900	3 320 500	
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 318 100		2 318 100	
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 985 800		1 985 800	
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 056 500		1 056 500	
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 145 300	90 000	2 235 300	
	62 064 300	2 125 500	64 189 800	
G) SERVICES JUDICIAIRES				
CH.95 -DIRECTION	3 205 200		3 205 200	
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 339 000	331 000	8 670 000	
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 409 700	16 900	3 426 600	
	14 953 900	347 900	15 301 800	
	326 092 300	13 578 800	339 671 100	339 671 100

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.				
CH.1 -CHARGES SOCIALES	124 543 900	8 424 500	132 968 400	
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	27 317 000	633 600	27 950 600	
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	8 224 700	386 000	8 610 700	
CH.4 -TRAVAUX	7 283 300		7 283 300	
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 263 000	112 500	1 375 500	
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	42 204 500		42 204 500	
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	409 500		409 500	
	211 245 900	9 556 600	220 802 500	
	211 245 900	9 556 600	220 802 500	220 802 500

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.5 - SERVICES PUBLICS				
CH.1 -ASSAINISSEMENT	29 381 000	14 533 900	43 914 900	
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 640 000	200 000	3 840 000	
CH.3 -EAUX	1 615 000	250 000	1 865 000	
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	11 114 500	2 470 000	13 584 500	
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000		220 000	
	45 970 500	17 453 900	63 424 400	
	45 970 500	17 453 900	63 424 400	63 424 400

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES				
I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET, COMMUNE ET ETABL. PUBLICS				
CH.1 -BUDGET COMMUNAL	58 799 900		58 799 900	
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	68 846 000	31 561 200	100 407 200	
CH.3 -DOMAINE CULTUREL	12 332 400	64 000	12 396 400	
	139 978 300	31 625 200	171 603 500	
II-INTERVENTIONS				
CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	28 921 400	2 400 000	31 321 400	
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 903 400	957 200	52 860 600	
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	45 835 300	7 714 600	53 549 900	
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	8 139 400	500 000	8 639 400	
	134 799 500	11 571 800	146 371 300	
III-MANIFESTATIONS				
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 144 400	1 106 000	47 250 400	
	46 144 400	1 106 000	47 250 400	
IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME				
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	28 902 100	13 382 200	42 284 300	
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 361 000	- 8 800 000	19 561 000	
	57 263 100	4 582 200	61 845 300	
	378 185 300	48 885 200	427 070 500	427 070 500
TOTAL ETAT "B"				
	1 020 608 800	90 549 500	1 111 158 300	1 111 158 300

ÉTAT « C »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2022	TOTAL PAR SECTION
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS				
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	128 265 000	- 24 062 000	104 203 000	
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	18 110 000	6 345 200	24 455 200	
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	26 185 000	- 1 450 000	24 735 000	
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	12 751 000	26 700 000	39 451 000	
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	414 701 000	26 610 000	441 311 000	
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	67 387 000	12 020 000	79 407 000	
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	25 746 000	5 543 600	31 289 600	
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	107 528 000	2 288 000	109 816 000	
CH.9 -INVESTISSEMENTS	45 000 000	20 000 000	65 000 000	
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	20 000 000		20 000 000	
TOTAL ETAT "C"				
	865 673 000	73 994 800	939 667 800	939 667 800

ÉTAT « D »
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2022

	PRIMITIF 2022		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATIF 2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 200 000	51 000	239 000	1 051 000	3 439 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 532 000	5 295 500	1 738 000	-537 000	5 270 000	4 758 500
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	100 005 000	43 287 500	-9 350 000	2 036 500	90 655 000	45 324 000
83-COMPTES D'AVANCES	17 182 000	15 980 000	-9 300 000	-9 050 000	7 882 000	6 930 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 248 100	1 620 000	4 700 000	3 200 000	7 948 100	4 820 000
85-COMPTES DE PRETS	4 675 000	1 333 600	0	0	4 675 000	1 333 600
TOTAL ETAT "D"	129 642 100	70 716 600	-12 161 000	-4 111 500	117 481 100	66 605 100



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

